

AURILLAC AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 FEVRIER 2026

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président d'Aurillac Agglomération.

ORDRE DU JOUR

- A- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- B- PRESENCES/ ABSENCES/ PROCURATIONS
- C- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- D- ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS

GROUPE A

FINANCES

- N° 1 : Budget Annexe du TDMA - Participation au fonctionnement 2026 du Budget Principal
- N° 2 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Participation au fonctionnement 2026 du Budget Principal
- N° 3 : Budget Annexe des Transports Urbains - Participation 2026 du Budget Principal
- N° 4 : Budget Annexe de l'Aéroport - Participations 2026 du Budget Principal
- N° 5 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Participation 2026 du Budget Principal
- N° 6 : Budget Annexe de l'Assainissement - Subvention d'équipement 2026 du Budget Principal
- N° 7 : Participation 2026 du Budget Principal au Budget Annexe de l'Assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines
- N° 8 : Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
- N° 9 : Pôle Immobilier d'Entreprises - Construction de la 7ème tranche - Garantie partielle d'emprunt
- N° 10 : Pôle Immobilier d'Entreprises - Avenant n° 14 à la convention de concession d'aménagement - Acquisition des locaux "ex FIDAL"

MARCHES

- N° 11 : Avenant de transfert à l'accord-cadre relatif à la mission d'étude, d'animation et de coordination pour la révision du PLUI-H

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- N° 12 : Dispositif d'aides aux entreprises artisanales sans point de vente (modifie la délibération n°DEL-2025-116 du 30 juin 2025)

TOURISME

N° 13 : Convention de partenariat entre Aurillac Agglomération et le Comité Départemental de la randonnée pédestre

TRAVAUX ET RESEAUX

N° 14 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Marchés relatifs aux prestations d'études et de maîtrise d'œuvre dans le but de réaliser le Schéma Directeur Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération

N° 15 : Tarifs 2026 des services de l'Eau et de l'Assainissement (annule et remplace la délibération n°DEL-2025-189 du 15 décembre 2025)

TRANSPORTS

N° 16 : Evolution de gouvernance de la SA-SPL Stabus - Séparation des fonctions de Président et de Directeur Général

N° 17 : Renouvellement de la convention de partenariat entre Aurillac Agglomération et l'AFAPCA

URBANISME ET HABITAT

N° 18 : PLUi-H : arrêt et bilan de la concertation de la révision allégée n°5 pour l'agrandissement d'un STECAL et la suppression d'un élément de paysage repéré au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme sur la Commune de Crandelles au lieu-dit Passefonds pour permettre l'extension d'une installation de broyage, concassage, criblage et de transit de produits minéraux

ADMINISTRATION GENERALE

N° 19 : Définition de l'intérêt communautaire et formalisation du champ d'intervention d'Aurillac Agglomération au titre de ses compétences statutaires (abroge et remplace les délibérations n° DEL-2021-168 et n° DEL-2024-159)

N° 20 : Annexe III à la Convention de Création d'une entente pour la Gestion des Milieux Aquatiques du Bassin Bromme-Siniq-Goul

N° 21 : Festival BD du Bassin d'Aurillac 2026-2028 - Demande de subvention auprès de la CAF (annule la décision n°DEC-2025-218)

N° 22 : Nouveau Protocole Interne relatif aux agents sous contrat lié à la convention IDCC 275 (Convention collective nationale du personnel au sol des entreprises de transport aérien)

N° 23 : Tableau des effectifs - Février 2026

GROUPE B

FINANCES

N° 24 : Reprise anticipée et affectation des résultats 2025

N° 25 : Budget Principal - Vote des taux d'imposition

N° 26 : Budget Principal - Budget Primitif 2026

N° 27 : Budget Annexe de l'Eau - Budget Primitif 2026

N° 28 : Budget Annexe de l'Assainissement - Budget Primitif 2026

N° 29 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Fixation du taux pour 2026

N° 30 : Budget Annexe du TDMA - Budget Primitif 2026

N° 31 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Budget Primitif 2026

N° 32 : Budget Annexe des Transports Urbains - Budget Primitif 2026

N° 33 : Budget Annexe de l'Aéroport - Budget Primitif 2026

N° 34 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Budget Primitif 2026

N° 35 : Budget Annexe des Zones d'Activités Économiques - Budget Primitif 2026

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 36 : Dispositif d'aides aux entreprises artisanales sans point de vente - Attribution d'aides aux entreprises artisanales dans le cadre du co-financement au programme européen LEADER

URBANISME ET HABITAT

N° 37 : Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme et état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat au titre de l'année 2025

N° 38 : Motion de soutien au projet de "Maison du Cantal" porté par le Comité Interprofessionnel des Fromages

F- DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPUIS LA SÉANCE PRECEDENTE

G- QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRESIDENT- Bonsoir à tous, je vous propose que l'on débute ce Conseil Communautaire, qui est le dernier de la mandature.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : présent

Catherine AMALRIC : absente, représentée par Géraud DELPUECH

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : absente, représentée par Julien VIDALINC

Jamal BELAIDI : absent, représenté par Sylvie LACHAIZE

Patricia BENITO : absente, représentée par Jean-Luc DONEYS

Bernard BERTHELIER : absent, représenté par Pierre MATHONIER

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : absente, représentée par Christophe PESTRINAUX

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Christian FRICOT

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Stéphanie DELORME : absente, représentée par Jean-Luc LENTIER

Géraud DELPUECH : présent

Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : absente, représentée par Charly DELAMAIDE

Daniel FLORY : absent, représenté par Bernadette GINEZ
 Stéphane FRÉCHOU : absent, représenté par Mireille LABORIE
 Christian FRICOT : présent
 Cécile GANE : absente, représentée par Jean-François RODIER
 Nathalie GARDES : présente
 Bernadette GINEZ : présente
 Frédéric GODBARGE : présent
 Mireille LABORIE : présente
 Sylvie LACHAIZE : présente
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : présent
 David LOPEZ : absent, représenté par Isabelle LANTUÉJOUL
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : absente
 Maryline MONTEILLET : absente, suppléée par Annelise MICHEL-GAGNAIRE
 Maxime MURATET : absent
 Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : présent
 Valérie RUEDA : présente
 Guy SENAUD : présent
 Philippe SENAUD : présent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENÇ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Christian POULHES est désigné secrétaire de séance pour des raisons de commodité de signature des délibérations.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2026

M. LE PRÉSIDENT- Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ? Non. Donc je considère qu'il est approuvé.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT- Quelques propos liminaires par rapport à l'actualité récente.

Tout d'abord, un moment un peu compliqué qu'a vécu notre Collectivité par rapport à un de nos agents qui s'est suicidé, Anne-Gaëlle Rumin. Je vais dire un petit mot par rapport à cet agent. C'est avec tristesse, effroi et stupeur que nous avons appris la disparition brutale d'Anne-Gaëlle Rumin, agent du Service Urbanisme d'Aurillac Agglomération et membre du CST. Après de nombreuses années passées au sein de la Collectivité, d'abord au Service du Grand Cycle de l'Eau, puis au Service Urbanisme, Anne-Gaëlle laisse un vide immense, une absence définitive, un bureau avec ses objets, ses souvenirs, son univers qu'elle avait souhaité créer sur son lieu de travail. Anne-Gaëlle, c'était un fort caractère, une créativité, un amour de la vie qui transparaissait au quotidien. Je crois que les plus forts souvenirs que j'ai avec elle, c'est quand elle chantait, elle vivait sa musique et devenait un ange. Elle nous laisse en plan, solitaire et démunie. Face à cette épreuve, un moment d'échange et de soutien a été organisé ce matin à l'attention des proches collègues d'Anne-Gaëlle et des membres du CST. Un soutien psychologique a été proposé à celles et à ceux qui en ressentaient le besoin. L'accueil physique de l'immeuble de la Paix a également été fermé pour la journée. Dans ces douloureux moments, j'adresse mes plus sincères condoléances à la famille d'Anne-Gaëlle, ainsi qu'à ses nombreux amis et collaborateurs, et j'ai une pensée particulière pour sa maman, Patricia BENITO, notre collègue, Maire de Saint-Paul-des-Landes et Conseillère Communautaire. Il nous faut tous, avec beaucoup de courage, penser à sa famille, à ses proches, à ceux qui vivaient avec elle, et nous soutenir ensemble face à cet événement douloureux qui affecte notre Collectivité, notre famille, notre Communauté et relever le défi de continuer à vivre malgré cette souffrance, malgré cette absence. Gardons dans nos souvenirs le sourire d'Anne-Gaëlle, son amour de la vie, son amour des amis et des plaisirs de la vie. Merci à tous pour ce moment de recueillement.

Avant de faire le point habituel de l'actualité, je voulais apporter une rectification à ce qui avait été évoqué lors du dernier Conseil Communautaire du 15 janvier, concernant le montant de la subvention de fonctionnement annuelle versée par l'Agglo à la Mission Locale. C'était une erreur de chiffre, nous avons indiqué un versement de 184 000 euros alors que le bon chiffre est 164 000 euros. C'est pour que ce soit dans le procès-verbal pour que l'on puisse l'analyser et que ce soit écrit.

Sur le dossier Abeil, comme vous le savez, le dossier Abeil a fait l'objet d'inquiétudes légitimes exprimées par son personnel et l'équipe de direction. L'actionnaire principal, c'est la société EuroComfort, représentée par M. BUSSKAMP, qui est son PDG et qui a annoncé que le groupe ne soutiendrait plus cette filiale suite à des résultats déficitaires cumulés mais aussi des difficultés que rencontre ce groupe allemand dans sa gestion quotidienne et qui a annoncé qu'il ne soutiendrait plus financièrement cette filiale qui a réalisé quand même une perte de 500 000 euros en 2025 et un déficit cumulé de plus de 5 millions d'euros. La raison réelle de cette situation, en Allemagne comme en France, c'est la concurrence agressive de la Chine qui inonde le marché européen et compte tenu de l'augmentation des droits de douane, le marché américain étant fermé, l'offre à des prix défiant toute concurrence ne permet pas à la grande distribution de soutenir les industries françaises et se tourne vers les propositions chinoises.

Un rapide historique pour un certain nombre de personnes qui n'étaient pas toujours présentes dans l'histoire qui liait la Société Abeil à Aurillac Agglo, à l'époque la CABA. En 2008, l'Entreprise Abeil avait fait l'objet d'un redressement judiciaire et l'Agglomération s'était portée acquéreur d'un bâtiment pour lui louer sous la forme d'un crédit-bail et cette opération était une opération qui s'appelait un lease-back qui permettait d'apurer un certain nombre de dettes. En 2011, rachat de l'Entreprise Abeil par EuroComfort qui a repris le crédit-bail porté par Aurillac Agglo, à l'époque la CABA. Au 31 décembre 2025, dépôt de bilan sans dette sociale ou fiscale de la société Abeil avec l'actionnaire principal, la société EuroComfort. Fin janvier 2026, dépôt du

dossier au tribunal avec un état des dettes et un actif estimé dans le premier dossier, donc un état temporaire. Le 5 février 2026, une réunion a été organisée par la CCI avec tous les partenaires, l'État, les Organismes et les Collectivités pour évoquer la situation d'Abeil. Il a été désigné un administrateur judiciaire, M. WAUTOT, qui suit le dossier pour le compte du tribunal et je reviendrai sur cette situation dans mes propos ultérieurs. Le 17 mars 2026, il va être fait un point avec le dirigeant, l'administrateur, un point de situation qui décidera de la liquidation immédiate ou éventuellement d'une procédure de reprise. J'ai tout à l'heure appelé Hervé VENZAC pour avoir les dernières informations. Il me disait qu'il y avait eu, suite notamment au déclenchement de cette situation, plusieurs visites qui avaient été organisées, 5-6 repreneurs potentiels, dont un certain nombre qui pourraient présenter des plans de redressement, qui pourraient permettre de sauver cette entreprise à nouveau.

J'ai souhaité que l'administrateur judiciaire se mette en lien avec moi-même et le Service Eco d'Aurillac Agglo, pour étudier avec lui les dispositifs que nous pourrions accorder à un plan de reprise crédible, compte tenu que nous sommes titulaires d'un crédit-bail, et que dans le cadre de ce crédit-bail, on peut envisager, à partir du moment où une offre est sérieuse, d'accompagner tous les projets de reprise s'ils sont valables et valides. J'ai évoqué aussi lors de cet entretien avec Hervé VENZAC et lors de la réunion que nous avons organisée avec un Point Presse et suite à un Bureau Communautaire, où nous avons évoqué la situation particulière de plusieurs entreprises aurillacoises, ou en tout cas sur le site d'Aurillac Agglo, qui connaissent des difficultés, certaines graves, d'autres un peu plus légères.

La situation de crise nous a amenés à prendre une décision, d'écrire au Président de la République, en expliquant que quand notre territoire perd une entreprise industrielle, qui sont souvent issues de sociétés familiales et qui sont inscrites dans l'histoire de notre territoire, la probabilité, quand cette entreprise disparaît, qu'elle se récrée sur notre territoire, elle est plus que faible. Donc, nous avons souhaité, le Bureau Communautaire, nous adresser au Président de la République pour lui dire notre inquiétude sur un territoire qui gagne de la population par le fait de l'activité économique, que chaque fois qu'une entreprise du type Abeil, mais aussi d'autres entreprises, Combelle notamment, à Marmanhac, disparaissent, et bien pour qu'elles se recréent, ça ne se fait pas spontanément, et ces entreprises, compte tenu notamment de notre isolement, c'est un secret pour personne, que des repreneurs viennent sur notre territoire, et bien ce ne sera pas des créations spontanées. Quand on perd une entreprise comme Abeil, comme Combelle, ces entreprises, elles ne se recréent pas sur notre territoire et c'est bien malheureux. Malgré le dynamisme d'autres entreprises, il faut en être conscient que cette crise internationale avec les droits de douane qui entraînent les conséquences sur notre tissu industriel, peut affecter cette reprise démographique dont nous sommes tous légitimement très fiers. Nous n'avons pas eu de réponse à notre courrier mais je ne désespère pas

Un autre point d'actualité : nous avons déployé du mobilier urbain, vous avez pu le constater puisque la concession avec la société Jean-Claude Decaux prévoyait un certain nombre de dispositifs d'accompagnement. Jean-Claude Decaux, c'est un publicitaire qui vend des publicités et qui met à disposition dans le cadre de ses contrats les équipements, abribus, panneaux d'affichage, qui occupent l'espace public et qui permettent à la fois pour lui de porter les publicités et pour Aurillac Agglo en l'occurrence d'avoir des abribus, des sucettes, des panneaux d'affichage, qui permettent d'avoir une face dédiée à la communication d'Aurillac Agglo et une autre face pour que ce publicitaire puisse réaliser ses prestations de publicité. Ce sont 81 abribus qui ont été remplacés et qui sont en cours de remplacement, gratuitement, j'insiste, et ce n'est pas lié aux événements du théâtre de rue, puisque le seul abribus qui avait été détruit, il n'était pas prévu de le renouveler, puisque l'arrêt était supprimé. C'est un arrêt qui se trouve sur la place du Square, il n'était pas renouvelé. Aujourd'hui les 81 abribus sont en cours d'installation et certains avec un éclairage intégré qui se déclenche automatiquement quand il y a des personnes qui attendent sous ces abribus. L'esthétique est plutôt réussie et la frise qui est dessinée incarne concrètement l'image de notre Agglo avec à la fois la passerelle des Gorges de la Jordanne, le Clocher de Saint-Géraud et le Puech des Quilhes.

Sinon, dans les dates à retenir, il y aura le festival BD, la 12^{ème} édition, qui aura lieu les 14 et 15 mars avec un programme très riche. L'actualité fait qu'aujourd'hui, ce festival, va peut-être être le principal Festival français puisque le Festival d'Angoulême a connu quelques difficultés, au moins pour cette année. On ne peut pas présumer de l'avenir. Si tu veux en dire un mot, Magali.

M. MAUREL- Oui, effectivement, un Festival avec une grosse programmation, je ne donnerai pas tous les détails, mais en tout cas, dès demain, dès le 24 février et jusqu'à mi-mars et même mi-avril pour certaines, il y a plus de 10 expositions qui vont être déployées sur tout le territoire, que ce soit aux Ecuries, à la Médiathèque, au Théâtre, mais aussi dans les centres sociaux, dans des librairies, qui sont nos partenaires, au Yume Café cette année. Aussi, on aura particulièrement les éditions de La Cerise « 20 ans et quelques noyaux », avec la présence d'un auteur américain assez exceptionnel, Jérémy Bastian. L'inauguration, je ne sais pas si vous l'avez reçu, mais vous allez le recevoir, sera le 12 mars à 18h. Un vernissage grand public, une exposition qui nous permet à chaque fois de prolonger finalement le temps fort du week-end du Festival. On a d'autres expositions, je ne vais pas toutes les détailler, mais une dizaine. Le vendredi 13 mars, on a des rencontres professionnelles, qui sont en priorité ouvertes aux personnes qui sont dans les métiers de l'édition, etc..., mais elles sont ouvertes à tous, tant qu'il y a de la place, si ça vous intéresse, ou si vous avez des personnes autour de vous qui ont envie d'y assister, c'est toujours très intéressant. Ce sera justement la plus grosse partie de la journée, avec les éditions de La Cerise, et à la découverte de l'exposition, une manière privilégiée de la découvrir. Et bien sûr, les temps forts, le samedi 14 et dimanche 15 mars au cœur du Festival, il y aura une vingtaine de rendez-vous, des dédicaces bien sûr, les ateliers, qu'ils soient pour les jeunes ou pour les adultes, des jeux, des projections de cinéma, des concerts dessinés, une jam session, des conférences, la remise des prix du concours de planches amateurs, il reste 3 ou 4 jours pour envoyer les contributions.

Et je voudrais surtout souligner, moi, vous savez qu'on avait collectivement choisi, on avait abondé un peu plus le budget du Festival dans le cadre du maillage territorial pour que plus de jeunes de notre territoire soient touchés et que les auteurs puissent venir dans leur classe, dans les écoles de l'Agglomération. Et donc cette année, on a 435 élèves qui vont avoir un auteur dans leur classe. Je crois qu'on peut en être heureux et puis plus de 1 000 enfants qui vont assister aux représentations, aux spectacles qui seront proposés. Je pense que c'est une belle opération aussi à destination des jeunes que cette ouverture à la BD. 32 auteurs et autrices, qui seront invités et présents, et je tiens à le souligner, on le fait, je l'ai déjà dit plusieurs fois, on est un Festival qui respecte les auteurs, qui les rémunère pour les séances de dédicaces. On s'était inscrit dans l'expérimentation, on faisait partie des rares manifestations inscrites dans cette expérimentation et aujourd'hui, on a rejoint le club 99 qui est un ensemble de manifestations qui s'engage pour que les auteurs soient rémunérés de façon correcte parce qu'il n'y a pas de raison. Un événement très dense et je vous invite à retrouver le programme en détail et puis l'Agglo Mag fera la part belle aussi à la culture sur le mois de mars.

M. LE PRESIDENT- Merci Magali. Une date aussi à l'agenda, c'est jeudi prochain, c'est le Forum des Métiers, où Aurillac Agglo met à disposition le Prisme, pour cet événement organisé par la CCI. C'est le Forum des Métiers, qui est ouvert à tous les organismes de formation et aux métiers qui se présentent. L'Agglo aura un stand dédié avec une cellule InfoJeunes, pour mettre en valeur notre point InfoJeunes. Et puis, cette année, il y a une nouveauté, puisqu'il y aura un stand intitulé « Choisir le service public », qui est une mutualisation entre l'État, les différentes collectivités, pour présenter les métiers de la fonction publique. Les métiers de l'eau, les métiers d'AFIS aussi, agents de la tour de contrôle, seront mis à l'honneur dans nos compétences particulières d'Aurillac Agglo.

Enfin, un point technique, c'est la restitution des tablettes : les tablettes qui vous ont été remises en début de mandature, doivent être remises au service avant le 3 avril 2026. Vous avez la possibilité de les acheter pour un coût réduit si vous souhaitez les conserver, mais il faut que ce soit officialisé si vous les conservez.

Sur les dates à retenir, le Conseil d'Installation aura lieu le 21 avril 2026. Je vous rappelle à cette occasion que l'exécutif actuel reste en place jusqu'à cette date. Les Président, Vice-Présidents, Conseillers Délégués sont toujours en activité jusqu'au 21 avril. Il en sera de même pour les présidents de SPL et de SEM qui siégeront au CA de leur structure. Et bien évidemment, les membres du SCoT BACC restent jusqu'au Comité Syndical d'Installation du SCoT.

Enfin, un point de remerciement : à l'occasion de ce dernier Conseil Communautaire, je tiens à exprimer mes remerciements en votre nom à tous, aux agents communautaires qui ont œuvré tout au long de ce mandat avec professionnalisme pour nous permettre de traduire de façon utile et tangible l'ambition politique qui avait été portée par notre projet de territoire. Je voulais aussi en mon nom vous remercier tous individuellement et particulièrement les membres de l'exécutif qui ont œuvré tout au long de ces six années dans des conditions parfois difficiles. Je tiens à vous remercier expressément et officiellement dans le cadre de ce dernier Conseil Communautaire.

J'ai fini sur mes observations. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Monsieur Prat.

S. PRAT- Oui, merci Monsieur le Président. Sur le mobilier urbain et les abribus, on peut se féliciter évidemment qu'il y ait un renouvellement sur la Zone Urbaine. Il faudra qu'on pense aussi, alors on le fera dans le mandat prochain, l'équipe le fera dans le mandat prochain, mais aux communes également qui ont des abribus qui ne sont ni à la Commune, ni à l'Agglo, ni au Conseil Départemental, ni au Conseil Régional, qui abritent des usagers du transport, notamment des écoliers et des scolaires, et qui tombent un peu en désuétude de plus en plus, dans le cadre du schéma des Mobilités où nous allons créer des points de multimodalité et des points de rencontre dans les communes plus excentrées et les communes de première et deuxième couronnes. Il faudra qu'on se questionne sur comment arriver à avoir des dispositifs d'accueil de ces usagers, y compris peut-être en partenariat avec d'autres collectivités, je pense à la Région qui assume aussi un certain nombre de transports interurbains.

M. LE PRÉSIDENT- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Donc, je passe à l'ordre du jour des délibérations.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

M. LE PRÉSIDENT- Les délibérations du groupe A.

En Finances :

- La délibération n° 1 : Budget Annexe du TDMA - Participation au fonctionnement 2026 du Budget Principal
- La délibération n° 2 : Budget Annexe des Campings Communautaires - Participation au fonctionnement 2026 du Budget Principal
- La délibération n° 3 : Budget Annexe des Transports Urbains - Participation 2026 du Budget Principal
- La délibération n° 4 : Budget Annexe de l'Aéroport - Participations 2026 du Budget Principal
- La délibération n° 5 : Budget Annexe du Centre Aquatique - Participation 2026 du Budget Principal
- La délibération n° 6 : Budget Annexe de l'Assainissement - Subvention d'équipement 2026 du Budget Principal
- La Délibération n° 7 : Participation 2026 du Budget Principal au Budget Annexe de l'Assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines
- La délibération n° 8 : Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
- La délibération n° 9 : Pôle Immobilier d'Entreprises - Construction de la 7ème tranche - Garantie partielle d'emprunt

- La délibération n° 10 : Pôle Immobilier d'Entreprises - Avenant n° 14 à la convention de concession d'aménagement - Acquisition des locaux "ex FIDAL"

Pour les marchés :

- La délibération n° 11 : Avenant de transfert à l'accord-cadre relatif à la mission d'étude, d'animation et de coordination pour la révision du PLUI-H

Pour le Développement Economique et l'Enseignement Supérieur :

- La délibération n° 12 : Dispositif d'aides aux entreprises artisanales sans point de vente (modifie la délibération n°DEL-2025-116 du 30 juin 2025)

Pour le Tourisme :

- La délibération n° 13 : Convention de partenariat entre Aurillac Agglomération et le Comité Départemental de la randonnée pédestre

En ce qui concerne les Travaux et Réseaux :

- La délibération n° 14 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Marchés relatifs aux prestations d'études et de maîtrise d'œuvre dans le but de réaliser le Schéma Directeur Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération
- La délibération n° 15 : Tarifs 2026 des services de l'Eau et de l'Assainissement (annule et remplace la délibération n°DEL-2025-189 du 15 décembre 2025)

En ce qui concerne les Transports :

- La délibération n° 16 : Evolution de gouvernance de la SA-SPL Stabus - Séparation des fonctions de Président et de Directeur Général
- La délibération n° 17 : Renouvellement de la convention de partenariat entre Aurillac Agglomération et l'AFAPCA

Pour l'Urbanisme et l'Habitat :

- La délibération n° 18 : PLUi-H : arrêt et bilan de la concertation de la révision allégée n°5 pour l'agrandissement d'un STECAL et la suppression d'un élément de paysage repéré au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme sur la Commune de Crandelles au lieu-dit Passefonds pour permettre l'extension d'une installation de broyage, concassage, criblage et de transit de produits minéraux

En ce qui concerne l'Administration Générale :

- La délibération n° 19 : Définition de l'intérêt communautaire et formalisation du champ d'intervention d'Aurillac Agglomération au titre de ses compétences statutaires (abroge et remplace les délibérations n° DEL-2021-168 et n° DEL-2024-159)
- La délibération n° 20 : Annexe III à la Convention de Création d'une entente pour la Gestion des Milieux Aquatiques du Bassin Bromme-Siniq-Goul
- La délibération n° 21 : Festival BD du Bassin d'Aurillac 2026-2028 - Demande de subvention auprès de la CAF (annule la décision n°DEC-2025-218)
- La délibération n° 22 : Nouveau Protocole Interne relatif aux agents sous contrat lié à la convention IDCC 275 (Convention collective nationale du personnel au sol des entreprises de transport aérien). Cette délibération est remise sur table car elle a été modifiée à la suite des derniers résultats des négociations.
- La délibération n° 23 : Tableau des effectifs - Février 2026

M. LE PRESIDENT- Ces délibérations ont été mises par le Bureau Communautaire en groupe A.

Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? Non.

Je mets ces délibérations au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Des oppositions ? Non.

Les délibérations du groupe A sont adoptées à l'unanimité.
Je vous remercie.

Nous allons maintenant débiter les délibérations du groupe B. Et c'est Christian POULHES qui va nous présenter la première délibération.

DÉLIBÉRATION N° 24 : FINANCES / REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Rapporteur : Christian POULHES

(Présentation de documents sur écran)

C. POULHES- Nous allons procéder à l'examen des comptes consolidés, prévisionnels, puisque, comme c'est prévu dans la délibération tout à l'heure, nous affecterons des résultats par anticipation, puisque les services de la trésorerie n'ont pas pu travailler sur nos comptes. Mais on est très serein, et on sait très bien que ce que nous vous présentons ce soir est tout à fait pertinent.

Je dirais que ce soir, on va examiner le résultat de l'année 2025 et voter tout à l'heure les propositions 2026 et qu'en termes d'investissement, si on ajoute les investissements qui seront budgétés tout à l'heure, engagés ou réalisés, l'Agglomération aura sur la mandature, investi pour 161 millions d'euros, ce qui n'est quand même pas tout à fait anodin et qui est sûrement un investissement jamais réalisé à notre connaissance sur l'Agglomération depuis qu'elle existe, et qui est le fruit de notre Projet de Territoire, conduit collectivement et en commun ces six ans.

On va examiner les comptes consolidés prévisionnels du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2025 suivant une présentation qui vous est totalement habituelle. Ici, on a la synthèse globale qui porte l'analyse de la section de fonctionnement consolidée donc c'est le haut du tableau : en recettes réelles de fonctionnement, nous avons atteint 67 860 000 euros et en dépenses réelles de fonctionnement, 57 540 000 euros, parmi lesquelles les dépenses de personnel ont représenté 28,47% pour 16 380 000 euros, ce qui nous fait donc un résultat d'exploitation 2025 autrement appelé « capacité d'autofinancement » égal à 10 320 000 euros. Et ces 10 320 000 euros sont un peu supérieurs à ce qu'était notre résultat d'exploitation 2024 qui était un peu en deçà des 10 millions. Si on ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2024 qui était de 5,03 millions, cela nous fait donc une capacité de 15 350 000 euros pour faire face aux besoins de toutes les sections d'investissement consolidées donc une capacité sur fonds propres de 15 350 000 euros.

La partie basse du tableau concerne les sections d'investissement consolidées : les recettes réelles d'investissement de l'exercice se sont élevées à 16 400 000 euros dont une part de subvention perçue un peu plus élevée que 7 millions et un recours à l'emprunt de 4 240 000 euros.

Les dépenses réelles d'investissement se sont montées à 22 400 000 euros dont des dépenses d'équipement pour 14 410 000 euros et le remboursement du capital de la dette a représenté un tout petit peu plus de 6 millions d'euros.

Le résultat d'investissement en 2025 fait apparaître un besoin de 6 millions d'euros, des excédents antérieurs positifs à 2,66 millions d'euros, plus le solde des restes à réaliser 2025 à reporter en 2026.

Au total, en consolidé, les sections d'investissement réclament une prise en compte de 5 480 000 euros qui sont donc largement couverts par notre capacité dégagée par toutes les sections de fonctionnement qui sont à 15 350 000 euros. Voilà pour la synthèse globale.

Nous avons ensuite l'évolution de la dette et de la capacité de désendettement : on peut voir qu'entre 2024 et 2025, en consolidé, il y a une légère inflexion puisqu'on doit être aux alentours

de 53 millions d'euros de capital restant dû. On voit que la part en orange qui relève de l'assainissement a aujourd'hui dépassé la part bleue de la base de la colonne qui est le capital restant dû du budget principal et on sait tous la raison de cela. Si on divise par la CAF et bien notre capacité de désendettement, c'est assez facile : 53 millions divisé par 10 millions, ça nous fait 5 années et un tout petit peu plus nécessaire au désendettement, ce qui est particulièrement correct.

La progression de notre CAF : ça corrobore ce que je vous ai expliqué. On est légèrement supérieur à ce qu'elle avait été l'année dernière en considérant le résultat de tous nos budgets. On le lit à droite, la hauteur des 10 320 000 euros dans la colonne 2025. Vous avez sur les premières parties évidemment la hauteur de nos dépenses et sur la partie droite, la hauteur de nos recettes année après année.

Maintenant on va examiner les comptes de fonctionnement budget par budget et investissement budget par budget

Sur la slide 9, la première colonne, c'est le résultat budgétaire consolidé de l'année 2025, un excédent d'un peu plus de 8 708 000 euros. On retrouve, et on le délibérera tout à l'heure, les affectations possibles, budget par budget. Soit je les précise maintenant, soit je les préciserai dans la délibération que j'aurai à rapporter. Je prends un exemple, pour le budget principal, on répartira 650 000 euros vers l'investissement et 2 024 974,89 euros seront reportés pour l'exercice 2026 en section de fonctionnement.

Je rappelle la CAF, je vous ai expliqué tout à l'heure quel était donc le résultat de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, en consolidé, on retrouve nos 10 320 000 euros annoncés, soit 10 315 707,40 euros sur ce tableau.

Et le résultat d'exploitation, quand on réintègre les résultats de l'année 2024, on retrouve bien en bas à gauche les 15 350 405,44 euros qui participent à la couverture des besoins de l'investissement d'environ 5,8 millions euros.

Maintenant, pour chacun des budgets, les sections de fonctionnement pour commencer : la structure budgétaire, c'est toujours la même année après année. Le résultat d'exploitation de cette année pour le Budget Principal est de 6 140 000 euros, c'est le rectangle blanc, puisque les dépenses, évidemment, n'ont pas dépassé les recettes qui se sont montées à 33 510 000 euros. Voilà pour le budget principal.

Même principe pour les budgets de l'Eau et de l'Assainissement, puisque les deux sont sur cette slide. A gauche, le budget de l'Eau : montant total des recettes, 8 560 000 euros, résultat d'exploitation 2 830 000 euros. Pour l'Assainissement : montant total des recettes, 7 250 000 euros, résultat d'exploitation, non tout à fait précisé, puisque ce n'est pas écrit, mais c'est à venir.

Pour le TDMA et les transports. Pour le TDMA : les recettes à 11 610 000 euros et le résultat d'exploitation 1 830 000 euros. Pour les transports : 6 930 000 euros de recettes et un résultat d'exploitation de 860 000 euros.

On en vient à l'Aéroport et au Centre Aquatique. Pour l'aéroport : 2 260 000 euros de recettes, un résultat d'exploitation à définir, mais il sera positif, bien entendu. Pour le Centre Aquatique : 2 100 000 euros de recettes et un résultat d'exploitation de 497 000 euros.

Et pour les campings : un total de recettes de 591 000 euros avec un résultat d'exploitation de 201 000 euros.

Pour les ZAE, c'est l'équilibre, puisque les opérations de vente équilibrent les dépenses.

Pour l'investissement, les sections se présentent de la manière suivante : un total de dépenses de 11 940 000 euros pour le budget principal et un besoin de financement de 3 830 000 euros passé partout. Des dépenses d'équipement qui se sont montées à 7 820 000 euros et un remboursement de la dette en capital de 2 570 000 euros.

Avec ça, les réalisations 2025 ont concerné l'Aire des Dinandiers, l'achat du bâtiment administratif rue Marie Maurel (deux étages), l'acquisition du bâtiment de la ressourcerie, les aménagements du Tour du Lac et les reprises du platelage du Puech des Ouilhes, la rénovation du Pôle Enfance-Ludothèque, le renouvellement de notre identité visuelle, la poursuite du Schéma des Mobilités avec la mise en place de la ligne de covoiturage. A chaque fois, les pastilles représentent, en ce qui les concerne, les axes du Projet de Territoire. Ils ont chacun une couleur affectée et pour certaines opérations, ça répond aux besoins de ces trois axes, je pense, par exemple, autour du Lac.

Pour l'Eau, le total des investissements s'est monté à 3,08 millions, des dépenses d'équipement pour 2,04 millions d'euros, et un remboursement de la dette pour 740 000 euros, et un besoin de financement de 510 000 euros pour ce budget, avec un emprunt de 1 250 000 euros. Il a pu être réalisé des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable à Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Saint-Simon et Ytrac.

Ensuite, l'assainissement. Nous avons là, par contre, des recettes pour 6 370 000 euros et des dépenses inférieures de 350 000 euros. Nous avons un excédent de financement sur ce budget. Un total de 6 millions d'investissements et un peu plus. L'achat d'un camion hydrocureur a été possible ainsi que des travaux de réhabilitation des réseaux à Aurillac, Mandailles-Saint-Julien, Vézac et Ytrac.

Pour le budget annexe du TDMA : également un léger excédent de financement de 140 000 euros, les dépenses d'équipement de 2,01 millions d'euros, des recettes à 2 880 000 euros et un emprunt quand même d'1 million d'euros pour faire face aux dépenses d'équipement, lesquelles ont concerné évidemment l'achat de nouveaux matériels, colonnes d'apport volontaire, composteurs en vue de la réorganisation de tout le système de collecte.

Pour les campings, on descend d'échelle puisque le total des recettes s'est porté à 370 000 euros dont un emprunt de 100 000 euros et un excédent de financement en fin d'année de 194 000 euros. Un petit remboursement de la dette pour 108 000 euros et des dépenses d'équipement seulement pour 68 000 euros. Avec ça, il a été réalisé la rénovation de la piscine du camping de la Cère que vous voyez en photo.

Pour les transports : le total des recettes a été de 666 000 euros et nous avons un petit excédent de financement de 85 000 euros. Un remboursement de la dette de 305 000 euros et des dépenses d'équipement de 276 000 euros, qui ont permis d'acheter une nouvelle navette et d'acquérir de nouveaux vélos électriques.

Pour l'aéroport : le total des recettes est porté à 939 000 euros avec des subventions reçues pour 375 000 euros et un résultat antérieur reporté de 564 000 euros. Un excédent de financement de 601 000 euros, des dépenses d'équipement de 205 000 euros et un remboursement de la dette de 133 000 euros. Avec tout ça, nous avons pu rénover le chemin de ronde, les clôtures et remplacer la manche à air. Voilà pour l'année 2025 et pour l'aéroport.

Pour le Centre Aquatique, les dépenses se sont montées à 580 000 euros, réparties en remboursement de la dette pour 50 000 euros, en dépenses d'équipement pour 326 000 euros, en résultat antérieur reporté pour 204 000 euros. Il a fallu faire un emprunt de 500 000 euros, apporter des fonds propres pour 51 000 euros et il se relève en fin d'exercice un besoin de financement de 28 000 euros. Il a été possible d'entretenir de manière courante le bâtiment et de réaliser divers achats de matériels.

Pour les ZAE : on est sur un total de 344 000 euros de dépenses composées du résultat antérieur reporté de 326 000 euros, de remboursement de la dette pour 18 000 euros et un besoin de financement de 344 000 euros en recettes. Il a été possible de réaliser les travaux d'aménagement concernant la zone d'Esmolès. Se sont réalisées sur l'année à peu près la moitié ou même les trois quarts des ventes, et les deux derniers terrains sont actuellement sous compromis. Nous arrivons au bout de la commercialisation de cet espace d'Esmolès, qui va accueillir cinq entreprises.

Voilà, j'en ai terminé pour l'exercice 2025. Je pense que je peux peut-être passer à la délibération sur les affectations ou répondre aux questions s'il y a des questions. Non. Alors je continue la délibération 24. Alors que les dernières opérations comptables de l'année 2025 ont été réalisées jusqu'à la mi-janvier 2026, les délais de production et visa des comptes financiers uniques par la Direction Départementale des Finances Publiques ne permettaient pas d'établir ces documents avant la tenue du présent Conseil Communautaire. De fait, il n'est pas possible aujourd'hui de demander l'approbation des comptes financiers uniques, faute d'assurer la concordance parfaite de tous les comptes. Cependant, les contrôles menés tout au long de l'année et après passation des dernières écritures en matière de conformité des opérations comptables entre l'ordonnateur et le trésorier autorisent d'ores et déjà à présenter les résultats prévisionnels des différents budgets.

Les résultats prévisionnels de fonctionnement en consolidé font apparaître un résultat positif de 8 708 303,23 euros. Les résultats prévisionnels d'investissement consolidés font apparaître un résultat positif de 3 301 575,58 euros. Les restes à réaliser en recettes se montent à 6 397 901,65 euros en recettes et en dépenses à 8 537 696,57 euros. Ainsi, conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 et M4, il est possible de procéder à la constatation des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 du Budget Principal, des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, des Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport, du Centre Aquatique, de façon à permettre la reprise de ces différents résultats dans les Budgets Primitifs 2026.

Il est à noter que le Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques, créé au 1^{er} janvier 2017 est un budget dit « lotissement ». Son résultat de fonctionnement est mis à zéro par les opérations d'ordre. Le résultat généré par chaque zone apparaît uniquement dans la section d'investissement. Il n'y a donc pas lieu de proposer une affectation de résultat pour celui-ci.

Le résultat budgétaire prévisionnel consolidé d'Aurillac Agglomération s'élève à 8 708 303,23 euros et les règles comptables imposent une affectation obligatoire minimale de 1 387 842,23 euros qui correspond au cumul des besoins de financement négatifs du Budget Principal et des Budgets Annexes. Cependant, il est proposé d'affecter au financement de nos dépenses d'investissement une somme totale de 3 370 000 euros, soit au-delà du minimum requis en situation consolidée. Pour mémoire, le besoin de financement d'un budget est égal au résultat d'investissement auquel est ajouté le solde des Restes A Réaliser.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur ces résultats anticipés et d'en fixer l'affectation dans les différents budgets susvisés.

La répartition détaillée des affectations, budget par budget, est développée comme suit :
affectation des excédents de fonctionnement 2025 :

Le Budget Principal qui est excédentaire en fonctionnement de 2 674 974,89 euros va affecter à la section d'investissement 650 000 euros et reprendre en report en section de fonctionnement en 2026, 2 024 974,89 euros.

Pour le Budget de l'eau qui est excédentaire en fonctionnement 2025 de 1 738 657,02 euros, l'affectation ira pour 1 200 000 euros vers la section d'investissement et en report à nouveau en fonctionnement 2026, pour un montant de 538 657,02 euros.

Pour le Budget Annexe de l'Assainissement, en fonctionnement excédentaire de 1 479 624,15 euros, l'affectation à la section d'investissement sera à hauteur de 1 000 000 d'euros et le report à nouveau en section de fonctionnement 2026 sera de 479 624,15 euros.

Pour le Budget Annexe du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés qui est excédentaire en fonctionnement 2025 de 1 256 899,45 euros, l'affectation du financement de la section d'investissement sera de 420 000 euros et en report à nouveau pour le fonctionnement 2026, il sera affecté 836 899,45 euros.

Le Budget Annexe des Campings Communautaires est excédentaire en fonctionnement de 244 261,73 euros. Le tout sera conservé en section de fonctionnement et report 2026 pour le même montant, 244 261,73 euros.

Pour le Budget Annexe des Transports Urbains, excédentaire en 2025 en fonctionnement de 457 404,24 euros, là c'est la même chose tout est gardé en fonctionnement et report à nouveau 2026 pour le même montant.

Pour le Budget Annexe de l'Aéroport, il était excédentaire de 436 092,69 euros, et tout est conservé aussi en section de fonctionnement pour 2026, pour le même montant.

Pour le Budget Annexe du Centre Aquatique, l'excédent de fonctionnement était de 420 389,06 euros. Il est proposé une affectation en section d'investissement pour 100 000 euros, et conservé la différence soit 320 389,06 € en section de fonctionnement et report 2026. J'en ai terminé. J'ai dit l'essentiel.

M. LE PRESIDENT- La foule est enthousiaste.

C. POULHES- Voilà, qu'est-ce qu'il faut faire ? Adopter ses affectations, purement et simplement ?

M. LE PRESIDENT- C'est un vote, là.

C. POULHES- Sachant que s'il y a quelques erreurs, et bien ça sera repris en écriture, en budget supplémentaire au mois de juin.

M. LE PRESIDENT- Est-ce qu'il y a des questions sur cette avalanche de chiffres ?

C. POULHES- Ah, je me suis limité.

M. LE PRESIDENT- Mais tu ne pouvais pas faire autrement. Non pas de questions ?

Donc, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 24 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie de ce vote.

DÉLIBÉRATION N° 25 : FINANCES / BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

M. LE PRESIDENT- La délibération suivante, c'est le vote des taux d'imposition. Nous avons un certain nombre de taux qui dépendent de nos décisions : le taux de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) qui s'élève à 30,09%, le taux de foncier bâti à 2%, le taux de foncier non bâti à 4,15% et le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires qui s'élève à 11,30%.

Ces valeurs-là étaient appliquées dans les comptes administratifs, nous avons décidé de ne pas augmenter ces taux.

Je dois vous solliciter par rapport à cette délibération, de ce maintien des taux en l'état actuel.
Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.
Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.
La délibération n° 25 est adoptée à la majorité.

DÉLIBÉRATION N° 26 : FINANCES / BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS PRIMITIFS 2026

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

Je peux maintenant vous présenter le budget qui va matérialiser ces décisions d'application des taux.

Donc Stratégies et Partenariats, une stratégie financière qui a été appliquée tout au long de ce mandat : maîtriser les charges, renforcer l'autofinancement et on voit que les comptes administratifs justement ont bien incarné cette volonté d'améliorer l'autofinancement et puis surtout et c'est là l'essentiel de notre mission, c'était un Projet de Territoire qui avait été constitué autour des 25 communes et dont nous pouvons collectivement nous féliciter, puisqu'avec les investissements qui vont être portés encore au cours de cet exercice, on va pouvoir réaliser 100% de notre Projet de Territoire.

Ce Projet de Territoire faisait apparaître trois axes structurants :

Le développement économique : avec la volonté que nous avons eue de maintenir, voire d'améliorer, le rôle pivot que joue Aurillac Agglo sur l'activité économique et je crois que là aussi, les chiffres sont là et je pense que nous n'avons pas à rougir de notre action.

Sur la politique d'accueil : l'attractivité et la valorisation du territoire, ça a été aussi un axe que nous avons poursuivi tout au long de ce mandat et là aussi un axe fort de notre développement d'Aurillac Agglo. On a pu honorer tous les engagements qu'on avait pris dans le cadre du Projet de Territoire.

Et enfin, il y a le cadre de vie et le développement durable pour un équilibre territorial : là aussi, c'est une des fiertés que nous devons avoir puisque je pense que sur ce mandat, nous avons pu honorer à la fois le développement territorial équitable des 25 communes avec une volonté forte de soutenir les communes dans leurs projets particuliers mais aussi avoir un développement cohérent que ce soit en termes d'équipements structurants comme en termes de services à la population et nous aurons l'occasion de le voir dans les différents budgets qui vont être évoqués dans ce Conseil Communautaire.

Sur les partenariats, nous avons eu un certain nombre de partenaires dans ce mandat. Le FEDER, axe 8, nous avons eu sous le précédent mandat 3 millions d'euros, nous avons eu 0 sur le mandat actuel.

Le contrat de ruralité, ça a été remplacé par le CRTE. Le CRTE c'est la DSIL et la DETR. Nous avons obtenu 3 millions d'euros de l'Etat sur nos différents projets. Là, ce sont les sommes qu'on a réellement perçues.

Les contrats avec la région, nous avons obtenu en 2017-2020, 2 100 000 euros. Sur cette mandature, nous avons eu 155 000 euros pour le nouvel Office de Tourisme.

Le Contrat Cantal Développement, nous avons en 2016-2021 obtenu 2 600 000 euros. Sur 2022-2026, nous avons obtenu 1 530 000 euros et le différentiel entre les 1 530 000 et 2 600 000 ont été des sommes qui ont été perçues par les communes.

Et le principal financement sur ce mandat c'est l'Agence de l'Eau, qui est intervenue, sous le précédent mandat et aussi sur ce mandat, puisque dans les 19 000 000 d'euros qui ont été indiqués sur l'ancien contrat, certes c'était contractualisé, mais on les a perçus, puisque les travaux ont été faits sur ce mandat sur la STEP de Souleyrie donc nous avons perçu de l'Agence de l'Eau sur deux mandats, l'équivalent de 28 000 000 d'euros, donc un soutien important de l'Agence de l'Eau, qui a permis de réaliser notamment la STEP Souleyrie, mais qui nous accompagne aussi sur tous les projets d'assainissement et d'adduction d'eau.

Nous avons aussi fait des partenariats territoriaux importants, plusieurs démarches qui ont porté leurs fruits, que ce soit en termes de collaboration entre les trois EPCI qui constituent le SCoT BACC, Carladès, Châtaigneraie et Aurillac Agglo, avec des compétences obligatoires, que ce soit les documents d'urbanisme du SCoT, mais aussi, dans la parfaite entente que nous avons eue sur cette mandature, des projets de CLS, d'activités qui ont pu être organisés dans le cadre d'une entente et qui ont permis de travailler sur les sujets avec une hauteur suffisante pour pouvoir être cohérents avec aussi la logique des cours d'eau qui sont structurants en termes de géographie mais aussi en termes de déplacement humain et en termes de cohérence territoriale. Donc, l'entente notamment sur les documents du SCoT, avec les projets de documents qui vont s'imposer au prochain PLU, mais aussi l'entente qui a été réalisée pour nous permettre d'avancer avec le VALTOM et le SYDED sur le traitement des déchets qui a pu être traité à l'échelle du SCoT BACC.

Sur les Budgets, le Budget Primitif 2026, c'est un exercice fastidieux. Simplement, sur le Budget Principal, il y a une répartition qui vous est proposée, vous l'avez dans vos documents papiers. Les recettes réelles de fonctionnement, 100% des recettes constituent des produits, des recettes pour 31 125 700 euros. Par rapport aux recettes du budget 2025, qui s'élevaient à environ 31 900 000 euros, il y a un différentiel d'environ 800 000 euros. Ces 800 000 euros sont liés à trois phénomènes : une baisse de la dotation de compensation, de la dotation globale de fonctionnement, comme dans nos collectivités, la loi de finances a rabaissé nos recettes d'un pourcentage qui a été acté par la loi de finances et donc pour nous, ça se traduit sur une baisse de nos recettes dans nos dotations de 200 000 euros. Nous avons perdu aussi 400 000 euros de CFE, puisque nous avons deux entreprises qui ont fermé. C'est l'entreprise Géant et l'entreprise Auchan, qui sont aujourd'hui fermées, même s'il y a des frémissements qui me laissent à penser que ces entreprises ne sont peut-être pas fermées pour longtemps, mais en tout cas, nous avons anticipé que nous n'aurions aucune recette de CFE sur, à minima, ces deux entreprises.

Les entreprises qui ont été créées en 2025 sont exonérées en 2026 de CFE, donc les apports de Lidl notamment mais aussi de tout ce qui a été construit sur le périmètre de la Ponétie, ce sont des constructions nouvelles donc nous aurons les recettes mais sur le budget 2027.

Et puis nous avons aussi un ralentissement de la compensation sur la CET (Contribution Économique Territoriale), là aussi, c'est issu de la loi de finances, donc 200 000 euros de moins.

Notre budget prévisionnel va connaître en 2026 une baisse de 800 000 euros, de ces recettes, qui seront peut-être compensées par des recettes nouvelles, mais, en l'occurrence, nous avons intégré le maximum de prudence dans cette estimation des recettes, parce que, là aussi, nous devons aborder ce sujet financier essentiel avec une prudence réelle.

Sur les dépenses du Budget Principal : 100% des dépenses c'est presque 22 millions d'euros avec des pourcentages qui vous sont évoqués. La structure de ces pourcentages n'est pas modifiée fondamentalement. Sur l'Administration Générale, nous avons un Budget Principal en dépenses de 26%. Le budget 2025 faisait apparaître sur cette Administration Générale un pourcentage de 27%. Sur l'Assemblée Locale, le SDIS, la culture, nous avons exactement les mêmes pourcentages qu'en 2025, ce qui veut dire que nos dépenses restent parfaitement contrôlées. Sur le sport et les loisirs, les 9% qui sont évoqués c'est 9%, là aussi, c'est constant.

Ce qui a été modifié, c'est le cadre de vie avec la GEMAPI qui a augmenté de 1%, des travaux de GEMAPI particulièrement, GEMAPI et GEPU, qui sont passés à 12% sur le budget 2026 et qui étaient à 11% en 2025. Sur les interventions sociales et l'Habitat, où on a augmenté de 1% puisque nous étions à 8% dans la répartition de ces dépenses et nous sommes en 2026 à 9% et le Développement Economique qui a baissé, lui, d'1%, puisque nous étions à 16% en 2025, et le budget 2026, lui, est à 15%. C'est pour vous dire que les dépenses sont quand même structurellement à peu près identiques d'une année sur l'autre, en dépenses de fonctionnement, je ne parle pas d'investissement.

Sur les recettes réelles d'investissement, ce qui n'a pas été intégré, puisque nous avons eu une information récemment, et puis dans nos collectivités, je pense que nous ne l'avons pas non plus intégré, quand il était discuté, quand la loi de finances était discutée, il y avait la volonté de décaler d'une année le versement du FCTVA, sur les investissements. Malgré le fait que la loi de finances n'a pas été votée dans les délais corrects, malheureusement, le texte fait tout de même apparaître une modification des règles du FCTVA. Nous percevrons donc le FCTVA lié à nos investissements l'année prochaine. Ce qui veut dire que là, les tableaux tels qu'ils vous sont présentés, dans les fonds propres, il était intégré 2 400 000 euros de FCTVA, vous pouvez déjà barrer ce montant-là et augmenter les emprunts de 2 400 000 euros.

L'État fait sa trésorerie sur le dos des collectivités et nous allons emprunter. C'est une très mauvaise nouvelle. Il faut l'intégrer d'ores et déjà. C'est une mesure beaucoup plus douloureuse que le coût de rachat des DGF, qui nous était annoncé. Je vous rassure, à l'Agglo, on débloque rarement le total des emprunts qu'on mentionne mais c'est quand même un changement des règles du jeu, c'est one shot parce qu'une fois que c'est fait on ne peut pas le refaire l'année d'après mais c'est une astuce qui permet effectivement de rentrer le déficit de la France dans la volonté d'être à 5,4% du PIB. Ça, c'est une très mauvaise nouvelle.

Par contre, sur les subventions d'investissement, nous avons intégré, pour le Stade Jean-Alric, la subvention sur le terrain synthétique pour 770 000 euros. Nous avons le Boulodrome, que nous avons aussi intégré avec une aide de 1 020 000 euros, et la GEMAPI avec une aide de 400 000 euros. Ce sont les subventions que nous allons percevoir. Vous voyez les recettes d'investissement, la loi de finances a eu une action immédiate sur nos recettes et ça a été publié. La nouvelle, nous l'avons eue vendredi dernier, c'est tout récent.

Sur les dépenses d'investissement, là aussi, le camembert fait apparaître les dépenses d'investissement qui sont de 22 503 465 euros donc structurellement, là aussi, si on reprend les pourcentages, le remboursement de la dette qui était à 11% passe dans le budget 2026 à 13%, une augmentation de 2%. C'est le remboursement des emprunts qui fonctionne maintenant sur la STEP Souleyrie, puisque vous savez que c'est le plus gros emprunt qu'Aurillac Agglo ait porté et qui aujourd'hui rentre en plein régime avec une augmentation du montant du capital à rembourser sur cet emprunt. Sur l'Administration Générale, nous étions à 18%, nous allons être à 19%, ce sont les travaux notamment de la rue Marie Maurel et de l'immeuble des Carmes qui impactent ce poste-là. Sur la culture, nous avons une baisse de 2%, donc rien de significatif. Sur le sport et les loisirs, nous sommes à 29%, mais nous avons les deux investissements majeurs de l'exercice, que sont le Boulodrome et le terrain Jean Alric. Sur le précédent budget, ces dépenses étaient à 12%, donc nous passons à 29%, c'est bien le résultat de choix politiques assumés, puisque nous avons les travaux, notamment de la pelouse Jean Alric. Les interventions sociales, là, ça ne bouge pas. C'était 6%, c'est 7% à ce budget. Sur la GEMAPI, sur les ressources, nous étions, au précédent budget, à 31%, la mesure phare qui a été conduite sur ce budget, c'est l'acquisition de la Ressourcerie des 4 chemins, qui a fait passer, en 2025, le budget à 31%. Là, nous redescendons à 21% puisqu'il n'y a plus cette volonté d'acquérir de nouveaux éléments et nous allons poursuivre les travaux tels qu'ils sont dans le plan de déploiement des colonnes mais ça rejoint un niveau plus faible. Et puis sur le Développement Economique et les Zones d'Activités, nous étions l'année dernière à un budget qui représentait 17%, nous descendons à

8%. Il y avait d'importants travaux réalisés sur le Puech des Ouilhes dans le budget 2025 et qui ont été réalisés pour 1 900 000 euros, ce qui explique la variation de ce taux.

Sur le Budget Principal, pour les dépenses d'investissement telles qu'elles sont prévues, comme je l'ai dit au ROB, nous avons maintenu les grands événements, Théâtre de Rue, Aurillac en Scène et Goudots, mais nous avons en plus, cette année, le Tour de France, puisqu'Aurillac Agglo va participer au financement de l'étape qui se déroule sur la commune d'Aurillac, comme il est de tradition, quand le Tour de France vient dans une commune de l'Agglo. Le total de ces actions, c'est 836 000 euros au budget, avec, bien évidemment, le soutien essentiel d'Eclat, puisque dans ces 836 000 euros, il y a 580 000 euros pour Eclat.

Sur les dossiers suivants, les travaux de rénovation du Boulodrome, je rappelle que c'est 3 850 000 euros au total, sur l'année. Nous aurons une grosse partie de ces travaux-là qui vont être réalisés en 2026, puisque ça représente 3 400 000 euros qui seront réalisés, et nous avons obtenu environ 1 000 000 d'euros de subventions sur ce projet. Nous avons ensuite le terrain Jean-Alric, nous avons validé par décision du Bureau Communautaire le choix du prestataire qui va réaliser la pelouse synthétique de Jean Alric. Les 2 750 000 euros qui avaient été budgétés vont être dépensés à partir du mois de mai avec l'objectif que le terrain soit fini au mois d'août. La décision a été prise en Bureau Communautaire pour qu'on puisse déclencher rapidement cette mise en œuvre de ce terrain. Il y a une petite vidéo qui nous a été proposée par notre prestataire puisqu'il a installé le même terrain à Montauban (Diffusion d'une vidéo en séance). De mai à septembre, vous voyez, ça va être un gros chantier, puisqu'il va y avoir un paquet de mètres cubes de terre qui vont être déplacés et une noria de camions pour mettre à niveau le terrain et surtout installer. En tout cas, ce sera nécessaire et puis ce sera fait. 2 750 000 euros, on a eu de bonnes surprises à l'ouverture des plis, ça prouve quand même que notre estimation n'était pas délirante. Ensuite, le Prisme, les travaux d'étanchéité du Prisme qui vont demander 238 000 euros qui sont budgétés dans le budget 2026 pour rénover la toiture.

Sur le budget principal, nous avons le soutien aux communes, c'est un des axes forts du Projet de Territoire puisque la décision qui avait été prise, c'était de consacrer 1 250 000 euros sur cinq ans au profit des 24 communes de l'Agglo puisqu'Aurillac avait un dispositif spécial. Donc, une participation, un fonds de soutien aux communes qui aura été totalement consommé à l'exception d'une ou deux communes qui ont encore des projets mais qui vont être reportés sur l'équipe suivante.

Ensuite, nous avons « Réinventons Marmiers » dans la compétence Habitat de la politique de la ville, c'est la troisième tranche du versement à Cantal Habitat puisque nous avons accordé dans la maquette financière 1 000 000 d'euros à Cantal Habitat et nous allons verser les 337 000 euros restants donc la dernière tranche de ce versement.

Opération suivante, l'OPAH, un budget global de 1 400 000 euros sur la période 2023-2027, et nous avons budgété pour l'année 2026 un fonds de concours aux porteurs de projets de 500 000 euros.

L'opération Bimby Bunti, avec Villes Vivantes, un projet pour accompagner les propriétaires qui veulent densifier leur parcelle ou adapter leur maison, pour justement augmenter le nombre d'habitants sur leur parcelle. Les premiers contacts que nous avons eu au Salon de l'Habitat, c'était 80 contacts et nous avons aujourd'hui 30 projets accompagnés par cette opération, sachant que notre objectif, c'était une trentaine de logements, la taille d'un lotissement en fin d'opération. Ensuite, nous avons la révision du PLUi-H, alors là c'est une dépense obligatoire, puisque ce sont les compétences directes de l'Agglo. Le total de cette révision des documents d'urbanisme, c'est 1 000 000 d'euros. Il va en être dépensé 66% sur l'année 2026, sachant que nous, au niveau des aides, notamment la DGD Urba, je pense que ça doit être un montant qui ne dépasse pas 50 000 euros. Ça veut dire qu'on est bien seul pour réaliser ces investissements,

des documents d'urbanisme qui sont absolument nécessaires pour qu'on puisse construire dans les 25 communes d'Aurillac Agglo. C'est un document qui est impératif.

Nous avons aussi le Grand Cycle de l'Eau, la GEPU et la GEMAPI au budget principal, puisque c'était le choix que nous avons fait. Nous avons en dépenses 500 000 euros pour la GEPU, et 800 000 euros pour la GEMAPI, qui sont budgétés, des actions diverses, et je vous rappelle que nous avons créé la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui était de 2%, qui correspondait justement à ces dépenses, GEPU, GEMAPI, et nous sommes à peu près au même montant que ce que nous avons récolté par cette taxe. Peut-être que nos successeurs créeront réellement la taxe GEMAPI, et ça clarifiera les choses avec un budget spécifique.

Sur les terrains familiaux, sur le budget 2026, là aussi c'est un engagement que nous avons pris dans notre Projet de Territoire. Nous allons constituer 3 terrains familiaux, un terrain à proximité de la Sablière, sur le budget 2026, c'est 650 000 euros qui sont prévus.

Sur les mobilités, en suivant, nous avons un fonds de soutien pour la mise en place du Schéma Cyclable, c'est un budget qui est doté de 600 000 euros sur 4 ans, pour les déplacements du quotidien, et qui vont accompagner les communes qui vont s'inscrire dans ce schéma-là pour développer leurs pistes cyclables. 150 000 euros sur le budget 2026, et ça s'étalera sur 2027, 2028 et 2029.

Sur les travaux d'aménagement des bâtiments administratifs dont nous avons tout à l'heure justement validé les retours d'appels d'offres avec les prestataires qui vont intervenir sur ces locaux donc nous aurons une dépense de 384 000 euros sur les deux étages de la rue Marie Maurel.

Sur le Budget Principal, nous aurons aussi l'installation de caméras aux entrées de ville dans le cadre de notre compétence notamment en matière de sécurité. C'est un budget de 500 000 euros qui sera dépensé sur deux exercices. Sur le budget 2026 il y aura 256 000 euros et sur le budget 2027, 244 000 euros qui concernent les entrées de villes et qui concernent un certain nombre de Communes de l'Agglo pour contrôler entrées et sorties de villes. On sait tous que ces dispositifs contribuent notamment dans les enquêtes à identifier les éventuels trafics mais aussi les délinquants qui se déplacent et qui peuvent être identifiés par le biais soit d'entrée, soit de sortie, et notamment en analysant les heures.

Sur le Budget Principal, nous avons aussi les travaux de rénovation de la SPA, puisque là aussi c'est une compétence d'Aurillac Agglo. C'est un budget de 160 000 euros qui est inscrit en 2026 pour rénover ces équipements qui sont sur la commune d'Arpajon.

Pour l'aide aux entreprises artisanales, nous avons budgété 100 000 euros sur ces aides. Encore une fois, je le rappelle parce qu'on a eu plusieurs demandes, ce sont les entreprises artisanales qui souhaitent bénéficier du LEADER ou qui ont un projet d'investissement mais c'est souvent la même définition que les dépenses éligibles sont communes que ce soit au LEADER ou à Aurillac Agglo. La Communauté d'Agglo finance les 10% qui sont nécessaires pour que le LEADER intervienne à 30%, c'est quand même une aide importante pour les entreprises artisanales sans point de vente. Les bouchers, tout ça, ne sont pas concernés. Cela relève des décisions communales. Par contre, sur le commerce de proximité, Aurillac Agglo n'est pas compétente, mais intervient sur le trou dans la raquette qui était laissé libre, ce sont les entreprises artisanales sans point de vente, on a eu plusieurs demandes, notamment pour des Manitous ou des équipements de ce type qui vont pouvoir être financés.

Nous avons aussi, l'aide à l'immobilier d'entreprises, je rappelle que c'est une ligne qui peut être mobilisée par les porteurs de projets, c'est une ligne qui a été très peu sollicitée mais qui nous a permis d'accompagner BIOSE, AUTECH. Les critères sont très sélectifs mais ce sont les critères de la Région pour que la Région intervienne, notamment, sur un fonds de concours européen

qui permet d'accompagner cet immobilier d'entreprises. Cette aide permet de maximiser pour les entreprises les aides régionales.

Ensuite, projet suivant, c'est le Pôle d'Excellence Microbiologie, nous participons, je rappelle, au financement de trois postes permanents de l'Université dans le cadre du CROUS. Nous avons participé sur le Pôle d'Excellence, au financement d'un chargé de mission pour le Pôle d'Excellence lui-même, un chargé de mission aussi pour l'Association PEM2i Entreprises, puisqu'ils ont recruté une personne avec notamment la participation d'Aurillac Agglo. Nous avons aussi soutenu le symposium qui s'est tenu sur Aurillac et qui est un prélude à, j'espère, une manifestation de recherche et qui traitera de la microbiologie avec des chercheurs de notoriété mondiale qui sont venus. Ça peut devenir un vrai sujet pour Aurillac, d'accompagner à la fois la recherche, les entreprises, mais aussi la formation, et c'est bien la logique de notre présence. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des questions ? Non.

Donc, je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 26 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT- Je vais donner la parole à Gérard PRADAL pour le Budget de l'Eau.

DÉLIBÉRATION N° 27 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

G. PRADAL- Sur le Budget Primitif de l'eau, vous avez le poids respectif des recettes et des dépenses. En fonctionnement, c'est un budget de 8 730 000 euros. La principale recette, c'est la vente d'eau, pour 4 570 000 euros, les abonnements de compteur, la redevance Agence. En dépenses, il y a les frais de personnel pour 2 920 000 euros et le résultat d'exploitation qui va nous laisser 2 150 000 euros pour le budget d'investissement. Il y a toujours le remboursement à l'Agence. Un budget de fonctionnement de 8 730 000 euros.

Après en investissement, un budget prévu à 6 210 000 euros. On retrouve, en recettes, le besoin de financement de 2 150 000 euros, qui est le résultat du fonctionnement. Un emprunt pour 1 280 000 euros, les subventions pour 800 000 euros, et les fonds propres pour 1 200 000 euros, les dépenses d'équipement pour 5 370 000 euros, et le remboursement de la dette pour 840 000 euros.

Après, il y a des photos avec la chambre de Clavières. Je ne sais pas si Bertrand LOUIS peut en dire un mot, mais là, c'est un exploit qui a été réalisé pour ce raccordement avec un très gros tuyau de 400. Tout le monde doit être salué, applaudi pour avoir réussi. Ce n'est pas commun, ça peut paraître petit mais c'est du 400. C'est Matière qui a géré mais ça n'empêche pas que c'est un exploit. Matière, sait faire des choses bien.

La slide suivante, c'est toujours la régularisation des périmètres de captage, c'est très beau comme ça, après, c'est plus compliqué sur le terrain. L'interconnexion entre Vézac et le Grand Réseau, l'image aussi est sympathique. Et donc après, les différents travaux, comme à longueur d'année, il y a des travaux dans toutes les communes, dont Aurillac, Mandailles-Saint-Julien, Saint-Paul-des-Landes, Arpajon, Yolet, etc...

M. LE PRESIDENT- Le Budget de l'Eau, y a-t-il des questions ? Non.

Donc, je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 27 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Donc en suivant, le Budget de l'Assainissement, et c'est toujours Gérard.

DÉLIBÉRATION N° 28 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

G. PRADAL- En fonctionnement, c'est 7 490 000 euros. Le principal en recettes, ce sont les redevances d'Assainissement pour 4 850 000 euros, et puis après, plusieurs recettes, mais la principale des recettes, c'est la redevance.

Après, les dépenses, ce sont les frais de personnel pour 2 310 000 euros, les charges courantes de fonctionnement pour 3 000 000 d'euros, et le résultat d'exploitation de 1 670 000 euros. En investissement, il est prévu 8 820 000 euros. On retrouve le besoin de financement ici pour les recettes, les résultats antérieurs pour 1 230 000 euros, les opérations pour comptes de tiers pour 1 850 000 euros, les emprunts pour 1 900 000 euros et les fonds propres pour 1 000 000 d'euros. Alors les principales dépenses, ce sont les dépenses d'équipement pour 5 860 000 euros et après, le remboursement de la dette. Donc un total de 8 820 000 euros pour le Budget de l'Assainissement.

Sur les slides suivantes, on vous présente des travaux, des tuyaux partout, c'est normal, c'est la vocation du service. Après, il y a quelqu'un qui travaille dans une tranchée, il n'y a pas de danger que ça s'éboule là, il n'y a pas eu de coffrage. Ensuite au niveau de Souleyrie, la mise en place d'une ombrière photovoltaïque. Toujours à l'Assainissement, l'achat d'un camion caméra, je ne sais pas si vous voyez, le Monsieur est pilote, il est concentré, et le diagnostic permanent sur les STEPS et les postes de relevage et le réseau. Et enfin, les travaux, sur les communes d'Aurillac Agglo.

M. LE PRESIDENT- Pour le Budget de l'Assainissement, y a-t-il des questions ? Non.

Donc, je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 28 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 29 : FINANCES / TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX POUR 2026

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

M. LE PRESIDENT- En l'absence de Monsieur FRECHOU, c'est moi qui prends le relais. Il n'y a pas de changement, comme cela avait été annoncé lors du ROB. Nous appliquons le même taux que 2025.

Par rapport à ce taux, y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 29 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 30 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU TDMA – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

(Présentation de documents sur écran)

M. LE PRÉSIDENT- Je vais passer à la présentation de ce qui va être permis par cette taxe. Le Budget du TDMA, c'est un budget de 11 800 000 euros en recettes, avec des dépenses de personnel d'un peu plus de 3 000 000 d'euros, des dépenses de contrats de traitement et de recyclables pour 5 900 000 euros, et des charges courantes de fonctionnement pour 1 430 000 euros. L'augmentation de ces dépenses, de ces contrats de fonctionnement, à un peu plus de 500 000 euros d'augmentation est liée, à la fois au tarif de la TGAP (la Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui augmente de 100 000 euros et aux tarifs du VALTOM, de la DRIMM et des transports qui ont augmenté dans les prestations de 400 000 euros.

Sur les dépenses d'équipements qui vont se réaliser dans le budget 2026, nous avons 3 920 000 euros de prévus, à la fois des colonnes pour 2 000 000 d'euros et un véhicule pour 1 900 000 euros. Nous poursuivrons le déploiement des colonnes sur toutes les communes, avec l'adaptation au fur et à mesure de ce déploiement, pour répondre au plus près des besoins de la population pour que ça se passe le plus en douceur possible.

M. LE PRÉSIDENT- Donc, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 30 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT- Le Budget des Campings, c'est Monsieur RODIER.

DÉLIBÉRATION N° 31 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS COMMUNAUTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-François RODIER

(Présentation de documents sur écran)

JF. RODIER- Il semblerait que le soleil veuille revenir, l'été approche, donc on va parler des campings, les vacances vont arriver. Non, je ne parle pas des élections, non. On veut tous être attractifs, mais c'est bien de pouvoir accueillir les gens sur notre territoire avec des conditions qui répondent à celles qu'ils attendent maintenant. Je vous rappelle, si besoin était, qu'on a trois campings, le camping de l'Ombrade à Aurillac, le camping de la Cère à Arpajon-sur-Cère et celui du Moulin à Jussac. Pour être attractifs, depuis le début du mandat, on fait des investissements réguliers, et après l'Ombrade et la Cère, ce sont des choses qui étaient déjà prévues sur le budget 2025 et qu'on n'a pas pu réaliser. Donc on va les réaliser sur 2026 sur la Cère et sur le Moulin.

Au niveau du budget, les recettes sont principalement alimentées par les locations d'emplacements où on prévoit 250 000 euros. On avait prévu l'an passé 220 00 euros, on a réalisé 249 000 euros. Ensuite, on a du résultat antérieur reporté pour 244 000 euros, on l'a vu tout à l'heure dans l'exposé de Christian. La subvention d'exploitation du budget général qui ne change pas depuis l'an passé, on propose également 75 000 euros. Côté dépenses, principalement les charges de personnel qu'on essaie de comprimer au maximum, mais on n'est pas des magiciens, pour 243 000 euros. Les charges courantes pour 162 000 euros et donc on génère, après autres charges diverses de 45 000 euros, un résultat d'exploitation de 137 000 euros, que l'on retrouve donc au niveau des recettes d'investissement, où là, on aura un besoin d'emprunt de 270 000 euros. Nous avons prévu 395 000 euros l'an passé, nous avons réalisé 100 000 euros. On a notre résultat antérieur reporté de 150 000 euros

En dépenses, on prévoit des dépenses d'équipement pour 457 000 euros. Nous avons inscrit l'an passé 677 000 euros et réalisé 68 000 euros. Ce qui explique qu'on a des travaux qui étaient prévus l'an passé. Vous allez voir juste après, des photos qui étaient prévues l'an passé et qu'on retrouve cette année. Donc pour avoir les conditions, on a un remboursement de dette de 130 000 euros. Alors, vous pouvez constater par contre qu'on est de chaque côté, ce n'est pas une nouvelle norme comptable, bien évidemment on présente nos budgets en équilibre recettes de fonctionnement et investissement par section, mais vous voyez que nous avons fait encore

mieux puisque nous avons équilibré à la fois l'investissement et le fonctionnement. C'est juste une boutade, c'est une pure coïncidence, nous avons 587 000 euros de chaque côté. Ce n'est pas une nouvelle norme.

Qu'est-ce qu'on va faire de tout cet argent ? La transformation du camping de Jussac qui va être transformé en « camping de mon village », donc pour les campings-caristes avec une gestion autonome. Ensuite, nous avons des travaux sur le camping de la Cère avec la réhabilitation des mobilhomes et des travaux bien nécessaires sur le local d'accueil, la maison du gardien. Voilà pour le budget des campings.

M. LE PRESIDENT- Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 31 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT- Donc, on poursuit avec le budget des transports urbains, Monsieur Sébastien PRAT.

DÉLIBÉRATION N° 32 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

(Présentation de documents sur écran)

S. PRAT- Merci. Pour les transports, une section de fonctionnement à 6 900 000 euros, avec une dépense principale, qui est le contrat d'OSP avec notre SPL STABUS, à 5 750 000 euros, et trois grandes recettes qui sont, par progressivité, le versement mobilité, plutôt dynamique d'ailleurs, à 3 350 000 euros, la subvention d'équilibre du budget principal à 1 320 000 euros qui est stable sur 2025 et 2026 et les titres de transport à 800 000 euros. Et une section d'investissement à 1 720 000 euros, qui sera, en dépenses, consacrée au renouvellement du matériel roulant ainsi que des vélos électriques plutôt puisque nous devons faire face à la demande. Dernière chose sur les panneaux photovoltaïques sur la toiture de STABUS, je crois que ça fait trois fois qu'on l'inscrit au budget mais cette fois-ci, ce sera fait. Je préfère le dire parce que ça fait trois fois que je le dis avec des scénarii différents pour l'utilisation de cette électricité soit pour les réinjecter dans nos navettes électriques ou pourquoi pas plus tard dans des bus électriques si le projet de territoire prochain le décide.

M. LE PRESIDENT- Très bien. Merci Sébastien.

Donc, je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 32 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT- Budget suivant, l'Aéroport. C'est Madame Isabelle LANTUEJOL qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 33 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'AÉROPORT – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOL

(Présentation de documents sur écran)

I. LANTUEJOL- Oui, merci. Alors, au niveau de ce budget en fonctionnement, 2 160 000 euros. En recettes, la taxe passagers à 610 000 euros, les subventions d'exploitation à 460 000 euros, les prestations de services à 600 000 euros et un résultat antérieur

reporté à 440 000 euros. En dépenses, les frais de personnel à 760 000 euros, les charges courantes de fonctionnement à un peu plus d'un million et un résultat d'exploitation à 290 000 euros. Pour ce qui concerne l'investissement, en recettes : les subventions à 600 000 euros, un résultat antérieur reporté à 720 000 euros et nous retrouvons les 290 000 euros du résultat d'exploitation. Les dépenses d'équipement pour 1 180 000 euros et le remboursement de la dette pour 530 000 euros. Des projets à venir : la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'aérogare et d'autres bâtiments, sur le site, et ensuite l'acquisition foncière pour pouvoir agrandir la piste.

M. LE PRESIDENT- Je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 33 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT- En suivant, c'est le Budget du Centre Aquatique et c'est Charly DELAMAIDE qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 34 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

(Présentation de documents sur écran)

C. DELAMAIDE- Pour le fonctionnement, en recettes, le budget est composé du résultat antérieur reporté à hauteur de 320 000 euros et de la subvention du budget principal qu'on a votée dans une délibération précédente à hauteur de 1 110 000 euros et bien sûr des produits des entrées à hauteur de 550 000 euros, en progression, mais qui devraient encore s'améliorer, enfin, je l'espère.

Sur les dépenses, ce sont essentiellement des frais de personnel et des charges courantes de fonctionnement qui génèrent un résultat d'exploitation de 250 000 euros. En investissement, un total de 500 000 euros avec un besoin de financement de 250 000 euros et des dépenses d'équipement à hauteur de 410 000 euros. Donc peu d'investissements puisque le projet principal en 2026 va être l'étude de rénovation entière et de l'évolution de l'équipement qui a besoin d'une réflexion pour pouvoir se développer.

M. LE PRESIDENT- Merci Charly, je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 44 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT- Dernier budget, c'est le Budget des Zones d'Activités Economiques et c'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 35 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

(Présentation de documents sur écran)

I. LANTUEJOUL- Oui, merci. En fonctionnement, 426 000 euros. Les recettes, ce sont les ventes de terrain. En dépenses, les études pour 103 000 euros, les frais divers de production et de commercialisation à 172 000 euros, et le solde des opérations d'ordre à 150 000 euros. En ce qui concerne l'investissement, en recettes des emprunts pour 145 000 euros, le solde des opérations

qu'on retrouve du fonctionnement pour 150 000 euros, et au niveau des dépenses, un résultat antérieur reporté de 274 000 euros et un remboursement de la dette à 21 000 euros. Ce qui va amener à faire des études de réalisation de nouvelles Zones d'Activités sur YTRAC à Branviel, et la gestion des zones existantes, Esmolès, Jussac, Saint-Paul-des-Landes et Esban. J'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT- Merci, je mets ce budget au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

La délibération n° 35 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT- Le dernier tableau, c'est la synthèse de ce qui vous a été présenté, fonctionnement et investissement, plus de 125 000 000 euros, c'est le Budget de notre Collectivité. Tout a été adopté, maintenant, on va passer à la délibération suivante, c'est Isabelle LANTUEJOUL qui va nous la présenter, ce sont les dispositifs d'aides aux entreprises dans le cadre de notre financement de soutien à des artisans sans point de vente.

DÉLIBÉRATION N° 36 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES ARTISANALES SANS POINT DE VENTE – ATTRIBUTION D'AIDES AUX ENTREPRISES ARTISANALES DANS LE CADRE DU CO-FINANCEMENT AU PROGRAMME EUROPEEN LEADER

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

(Présentation de documents sur écran)

I. LANTUEJOUL- Oui, tu as déjà évoqué un petit peu le sujet avec le LEADER. Le levier du LEADER qui permet à la Communauté d'Agglomération d'accompagner des entreprises artisanales pour leur équipement en matériel. Alors je vais vous passer tous les textes. Dans le cadre du régime de l'aide communautaire aux entreprises artisanales, il convient d'attribuer les subventions aux entreprises ayant sollicité le soutien de la collectivité et du programme LEADER, avec un taux d'aide communautaire fixé dans la limite de 10% de l'enveloppe d'aides publiques au projet, soit un total de 40% maximum avec le cofinancement du LEADER et d'un montant plancher de 10 000 euros et d'un plafond de 75 000 euros de dépenses éligibles. Je vais vous donner la liste des entreprises qui ont sollicité l'aide de la Collectivité :

- L'Entreprise Laroumés Fils à Saint-Paul-des-Landes, Couverture/Zinguerie, pour l'acquisition d'un Manitou, le montant de la dépense est de 100 000 euros, le montant de la subvention attribuée de 7 500 euros, et le montant du LEADER sollicité à 30 000 euros.
- L'entreprise Menna Menuiserie à Arpajon-sur-Cère, outils professionnels de machines d'ateliers fixes, un montant éligible de dépense de 11 320,86 euros, le montant attribué par la collectivité 1 132,09 euros et le montant sollicité au niveau du LEADER à 3 396,25 euros.
- La SARL Soulpin Travaux Publics à Labrousse, travaux de terrassement courant et travaux préparatoires, pour l'acquisition d'une mini-pelle d'un montant de 54 900 euros, une aide de la Collectivité de 5 490 euros et une demande au niveau du LEADER de 16 470 euros.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions proposées aux entreprises citées au titre de la mise en œuvre de l'aide économique aux artisans sans point de vente appelant un cofinancement dans le cadre du programme LEADER, d'autoriser le versement de ces subventions aux trois entreprises concernées et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de versement d'aides ainsi que toutes les pièces utiles.

M. LE PRÉSIDENT- Merci Madame LANTUEJOUL, y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ? Non.

Donc on met cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT- Ensuite, nous avons le débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme et l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions Habitat au titre de l'année 2025. Alors, je crois que ça va se faire à deux voix, d'un côté Angélique MARTINS complétée par Alain COUDON.

DÉLIBÉRATION N° 37 : URBANISME ET HABITAT / DEBAT ANNUEL SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME ET ETAT DE REALISATION DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS HABITAT AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Rapporteur : Monsieur Alain COUDON

(Présentation de documents sur écran)

A. MARTINS- Merci. Comme chaque année, nous vous proposons le débat sur la politique locale de l'urbanisme et l'état de réalisation de la politique de l'habitat avec un focus sur 2025. Ce rapport contient l'état de réalisation du programme d'orientations et d'actions en habitat, le suivi du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui vaut programme local de l'habitat et le fonctionnement du service commun d'application du droit du sol.

En ce qui concerne l'habitat, pour revenir sur un point de démographie, la population tend à augmenter sur la période la plus récente de l'étude, 2016-2022, et progresse dans tous les secteurs de l'Agglomération à l'exception des communes les plus rurales. Cette évolution démographique à l'échelle communautaire s'appuie sur un solde migratoire qui est positif, c'est peu mais c'est positif, 0,59% et qui est en progression et qui compense le solde naturel qui est négatif avec moins 0,30% qui lui se stabilise.

En ce qui concerne les constructions neuves, entre 2020 et 2024, en moyenne, c'est 168 logements qui ont été construits par an. Alors pour un objectif inscrit de 275 logements. On peut noter une forte diminution en 2024 avec seulement 73 logements construits.

En ce qui concerne la poursuite des actions d'amélioration de l'habitat, notamment énergétique avec des dispositifs incitatifs, l'Agglo a participé au dispositif territoire démonstrateur « d'aller vers » les propriétaires bailleurs de passoires thermiques. Cette action a été mise à l'honneur dans les cahiers de l'ANAH au mois d'août 2025 pour une application exemplaire du dispositif. En partenariat également avec SOLIHA, l'ADIL et la CAF, Aurillac Agglo a organisé deux ateliers à destination des occupants de logements énergivores, dans le cadre des journées contre la précarité énergétique, en novembre 2025.

Aurillac Agglomération s'est également engagée, donc, dans le co-portage de l'Espace Conseil France Rénov', qui s'appelait avant Cantal Rénov' Énergie, avec un financement de l'Agglo estimé à 26 400 euros par an, et pour l'année 2025, ils ont réalisé quand même 584 actes sur Aurillac Agglo, notamment de l'information et du conseil.

Et la poursuite de l'OPAH, on l'a vue dans le budget, qui court jusqu'en 2027. En 2025, malgré un contexte national très instable, 159 logements ont été financés pour 2,5 millions d'euros de subventions dont près de 150 000 euros d'Aurillac Agglomération. Et sur les cibles spécifiques d'Aurillac Agglo, on a eu 9 rénovations énergétiques de propriétaires occupants, atteignant des

étiquettes B en rénovation et 29 logements locatifs et 3 copropriétés intégrales qui représentent 16 logements.

En ce qui concerne la rénovation des bâtiments anciens et la lutte contre la vacance, on observe une baisse du nombre de logements vacants sur l'ensemble du territoire sur la période de 2016-2022. On a poursuivi en 2025 la prise de contact avec les propriétaires de logements vacants depuis plus de 2 ans. On a contacté en 2025 les propriétaires des communes d'Ayrens, Carlat, Crandelles, Giou-de-Mamou, Laroquevieille, Mandailles-Saint-Julien, Marmanhac, Reilhac, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Teissières-de-Cornet, et qui ont fait l'objet d'une prise de contact donc sur 105 propriétaires qui représentaient 125 logements vacants depuis plus de 2 ans. Il y a également la poursuite de « Action Cœur de Ville » qui a permis 5 réhabilitations d'immeubles privés, qui représentent 18 logements qui étaient entièrement vacants avant travaux et qui ont pu bénéficier en 2025 de près de 950 000 euros de financement d'Action Logement, répartis sur les communes d'Aurillac et d'Arpajon.

Et on peut se féliciter d'un autre point, c'est la prime de sortie de vacance. Aurillac, Arpajon et Saint-Flour étaient exclus du dispositif, et suite à la mobilisation d'Aurillac Agglo et des communes d'Arpajon et d'Aurillac, le périmètre de la prime « sortie de vacance » a été élargi à l'intégralité du Cantal.

En ce qui concerne l'évolution du parc social sur notre territoire, il y a la poursuite du projet de rénovation et de renouvellement urbain de Marmiers avec la diversification de l'offre de logements en reconstruction, trois grandes opérations de reconstruction sur cette année, une sur le site de Marmiers et deux hors site, une sur Tronquières à Aurillac et une sur la Gare à Arpajon.

En ce qui concerne la production globale de logements sociaux, le PLUi-H prévoit un objectif annuel d'environ 54 logements locatifs par an. En 2025, 33 logements ont été livrés, avec 2 opérations d'acquisition-amélioration, c'est de la rénovation, 17 logements à Aurillac, 2 à Ytrac, et une opération de renouvellement urbain, 14 logements à Aurillac.

En ce qui concerne les objectifs d'attribution de ces logements, la loi fixe un objectif d'attribution à l'intérieur et à l'extérieur du quartier « politique de la ville » en fonction du premier quartile de revenus de ressources des demandeurs. Pour rappel, les revenus doivent être inférieurs à 754 euros par mois, c'est très bas. En 2025, les objectifs sur le territoire de l'agglo sont atteints, puisque 41% des attributions des ménages les plus modestes se sont faits en dehors du quartier « politique de la ville », alors que, nationalement, l'objectif est fixé à 25%. Nous, on est au-delà de ça et 94% des propositions d'attribution de logement à l'intérieur du quartier « politique de la ville » sont à des ménages qui ont des ressources un peu plus élevées, alors que là aussi, nationalement, l'objectif est fixé à 50%.

Et en ce qui concerne la tension sur les demandes en logement social, en 2025, il y a eu 1 338 demandes de logement locatif social pour 604 attributions. On est à peu près sur un ratio de 2,21 demandes pour une attribution. En 2024, on était à 2,47. La tension sur le parc social redescend légèrement, mais on note toujours des besoins très importants et supérieurs à l'offre. Je passe la parole à Alain.

A. COUDON- Oui, après les actions de l'habitat, une synthèse de l'activité du service ADS qui est piloté par Sophie BERGOIN-CAPELLE. Tout d'abord, un planning du PLUi-H que vous connaissez tous par cœur vu qu'on en parle depuis le mois de juillet 2025. Néanmoins, le diagnostic a été fait, le diagnostic qui va être présenté à la nouvelle équipe de l'Agglo après le 21 avril, lorsque les nouveaux membres seront en place.

Ensuite, une définition du PADD à l'automne 2026 avec sa traduction réglementaire. Un arrêt du PLUi définitif début 2027, avec une enquête publique qui démarrerait donc à l'automne 2027

pour une validation définitive en février 2028, la date limite étant le 22 février 2028. C'est ce que fixe la loi.

Au niveau de l'artificialisation des sols, vous avez ici la consommation globale, les colonnes grises et en bleu ce qui concerne l'habitat. Vous avez les chiffres depuis 2011. Moi, ce que je regardais surtout, c'était depuis 2020, où là, on est en train de retrouver un certain équilibre, hormis 2021 où il y a eu la Sablière, avec près de 15 ou 16 hectares, qui a faussé un peu les chiffres. Quand je dis un peu c'est beaucoup, néanmoins on s'aperçoit que depuis, hormis cette période 2021, sur 2022-2023, la part de l'habitat est prépondérante au niveau de la consommation foncière. Alors, pourquoi que 2023 ? Parce que pour 2024, nous n'aurons les chiffres qu'à l'été 2026, c'est comme ça, il y a un décalage de deux ans.

On vous a mis l'évolution de la population aussi sur la dernière période, c'est pour vous montrer qu'il n'y a aucune corrélation entre l'augmentation de la population et puis les activités au niveau du foncier. Alors nouvelle population, ça ne veut pas dire qu'ils investissent dans les six mois de leur arrivée, souvent il y a un décalage. Enfin, le constat est là, c'est qu'avec une évolution de la population qui est quand même frappante, et qui a été constatée sur l'ensemble pratiquement des communes, on s'aperçoit qu'au niveau foncier, on est tout à fait dans le bon rythme, alors, on le voit surtout sur le transparent qui suit.

A savoir que par rapport au départ, ce qui avait été fixé sur ce que nous voulions faire entre 2021 et 2030 où là il fallait qu'on réduise de 50% par rapport à la consommation de la décennie qui a précédé mais chose qui est tombée un peu à l'eau maintenant parce qu'on ne sait plus très bien quelles seront les références, la seule étant celle du ZAN en 2050, celle-là reste d'actualité. On s'aperçoit que vous avez la consommation annuelle réelle, la première colonne grise, et la consommation annualisée en bleu, c'était l'objectif qu'on s'était fixé, à savoir, c'était 16 hectares par an.

On s'aperçoit que sur 2021, avec cet impact de la Sablière qui fausse un peu le jeu, les deux colonnes en pointillés, la bleue, c'est l'objectif cumulé, qu'on ne doit pas dépasser normalement. Là actuellement, jusqu'à fin 2023, elle dépasse. Je pense que 2024 et 2025, vu le nombre de PC, vu le nombre de documents d'urbanisme, même s'il y en a eu beaucoup, mais c'est quand même sur des consommations foncières assez réduites, je pense que les deux courbes pourraient se retrouver, et on aurait observé quand même une relative aisance sur la consommation foncière dans les deux ou trois ans qui suivent. C'est du moins mon avis.

Au niveau du service ADS, au niveau des équivalents PC, c'est par exemple un permis d'aménager qui demande beaucoup plus de travail qu'un PC, c'est considéré 1,2 PC. Quand on prend un permis de démolir, c'est 0,8 et ainsi de suite. Il y a des équivalences donc on ramène tout au PC, on sait au moins de quoi on parle et on peut au moins comparer. Une grosse activité depuis cette mandature sur l'Agglo, on est passé de 1 000 à 1 100, 1 300, 1 400, 1 500, on est relativement sur une courbe élevée de traitement de dossiers, avec une charge conséquente sur le service ADS, avec des effectifs qui ont peu ou pas bougé depuis cette mandature.

Vous avez les évolutions sur la Châtaigneraie, c'est par rapport aux communes qui étaient adhérentes au service ADS. Je vais en parler après, mais il y a 13 communes qui vont adhérer en 2026. Les 13 dernières communes qui ne sont pas adhérentes au service ADS de l'Agglo vont adhérer à partir de maintenant. Donc une très bonne activité au niveau du service ADS.

Au niveau également des DIA, c'est pareil, lorsqu'on regarde sur la mandature depuis 2020-2021, on est toutes les années supérieures aux constats qu'on a pu faire sur les années qui ont précédé. Je ne suis pas remonté en 2011, mais vous avez, 4 - 5 ans avant la période actuelle. Cette année, 1 200 DIA contre 1 100 en 2024, c'est 100 de plus.

Ce sont des évolutions, un peu plus sur la ville d'Aurillac, mais globalement, quand même, des bonnes évolutions dans l'ensemble des communes.

Ensuite, vous avez donc une carte de la Châtaigneraie et de l'Agglo, où là, vous avez toutes les communes, qui sont en blanc, sur la Châtaigneraie, qui vont rejoindre le service ADS à partir du 1^{er} juillet 2026. Actuellement, ce sont les communes qui avaient le traitement des dossiers par la DDT. A partir du 1^{er} juillet, l'ensemble des dossiers de la Châtaigneraie et de l'Agglo seront traités au service Urbanisme d'Aurillac Agglo, avec l'embauche d'une personne supplémentaire pour traiter les dossiers des 13 communes qui rejoignent le service unifié.

M. LE PRESIDENT- Tout à fait, c'est intéressant ces chiffres puisque ça montre le dynamisme de notre territoire. Alors, sur la partie logement, pour faire un premier constat, on s'aperçoit que l'attitude très proactive des Services Urbanisme et Habitat d'Aurillac Agglo a permis de traiter notamment des locaux vacants et des passoires thermiques. Notamment, le travail qui a été fait sur les logements vacants depuis plus de deux ans, c'est un axe important qui nous a fait passer inférieur à la moyenne régionale, c'est-à-dire que les chiffres où nous étions supérieurs précédemment à la moyenne régionale, encore une fois, je parle même pas de la moyenne départementale, c'était un sujet puisque nous n'avions plus de logements vacants depuis plus de deux ans, parce que ce sont les logements vacants depuis plus de deux ans qui sont à mon avis le bon indicateur du dynamisme du marché de l'immobilier, parce qu'on constate, et quand on fait du porte-à-porte, on le constate encore plus, que dans un immeuble, quand il y a 10 appartements, il n'est pas rare que, dans une année, il y en ait un des 10 qui déménage. Donc, sur les statistiques du nombre de logements, alors là, je vais parler pour la commune d'Aurillac, mais on peut facilement le traduire pour toutes les autres communes, sur les 2 300 logements vacants et sur le total de 17 500 logements, 10% c'est 1 750 et je crois que nous avons 800 logements vacants depuis plus de 2 ans donc les chiffres sont cohérents. En revanche, ce travail sur les logements vacants depuis plus de deux ans, c'est un travail qui demande beaucoup d'investissement, d'aide, d'accompagnement, et je me félicite que le service d'Angélique MARTINS, nous permette de faire l'honneur de la presse nationale, dans les cahiers de l'ANAH notamment. Donc, c'est une satisfaction qu'on puisse travailler sur ces logements vacants depuis plus de deux ans et d'avoir des résultats qui font diminuer ce taux de vacance et qui nous ont permis d'être inférieur à la moyenne régionale. C'est le premier point.

Après, par rapport à ce que dit Alain Coudon sur l'évolution à la fois du marché de l'immobilier, du nombre de constructions, je m'aperçois, enfin, avec un peu de recul et à la fin de cette mandature, que finalement le problème des constructions, c'est qu'il faut qu'il y ait de la demande et que quand on s'inquiétait de ne pas avoir de terrain à bâtir, c'est de ne pas avoir des terrains à bâtir disponibles, parce que les terrains à bâtir, le quantum était bien identifié, et nous avons théoriquement suffisamment de terrains à bâtir. Et ce qui est rassurant, un peu par rapport à la pression foncière, c'est qu'aujourd'hui, nous avons moins de constructions que ce que nous avons prévu dans le PLU, où nous avons déjà fait des efforts de réduction de consommation. Ce qui veut dire que, dans les démarches que nous poursuivons pour réviser le PLU, on va avoir des possibilités de flécher des terrains constructibles suffisants pour les besoins de notre population. Par contre, il faut que ces terrains soient susceptibles d'être vendus. Si c'est de la rétention foncière, ça ne marche pas. Là, ça va être tout un travail d'orfèvre qu'il va falloir faire et ce sont les équipes municipales qui connaissent leur commune et qui connaissent leurs habitants qui doivent définir quels sont les terrains qui sont susceptibles d'être vendus pour justement pouvoir accueillir de nouveaux habitants ou de nouveaux projets.

A. COUDON- Oui, effectivement, ça a été la problématique des OAP, où dans beaucoup de communes, toutes les communes, plus ou moins, où on a des OAP, donc, potentiellement du terrain constructible, mais avec des gens qui ne sont pas vendeurs. Donc ça sera quand même des précautions à prendre pour le prochain PLU.

M. LE PRESIDENT- Y a-t-il des prises de parole sur ce sujet qui est passionnant et qui devrait tous nous concerner pour l'avenir de notre territoire ? Le débat a eu lieu, même s'il ne suscite pas d'engouement. En tout cas, je pense que pour nos successeurs, ça doit être un travail qui doit être fait avec intelligence par rapport à la connaissance de la commune et des terrains qui sont susceptibles de muter dans les six ans qui viennent, parce que je rappelle qu'un terrain qui est classé constructible, s'il ne fait pas d'objet d'opération, il est susceptible d'être classé agricole ou non constructible. Il y a des habitants qui se réveillent, qui découvrent que leur terrain n'est plus constructible, mais là, ça va être le moment d'avoir une approche dans les documents d'urbanisme, commune par commune, avec le réalisme qui sied pour qu'on puisse ne pas se trouver dans l'impossibilité de construire, parce que c'est très désagréable de dire non à quelqu'un qui veut construire absolument dans sa commune. Il faut travailler avec intelligence mais aussi avec pertinence et perspicacité par rapport au terrain parce que quand un terrain est bloqué et que les propriétaires ne veulent pas vendre, on est le bec dans l'eau tout en ayant des terrains constructibles sur la commune. C'est ce travail-là qu'il est important de réaliser et qu'on mesure un peu plus compte tenu des règles qui pouvaient nous être appliquées dans le cadre du ZAN, mais qui finalement vont nous sembler légères par rapport à la volonté des habitants, des propriétaires de terrains de vendre ou de ne pas vendre, ou de construire, parce que ça va être ça le sujet.

A. COUDON- Et soyez très vigilants sur les demandes qui vous sont remontées actuellement de la part des gens qui demandent à ce que des terrains soient classés en U. Soyez vigilants pour ne pas en oublier. Alors c'est vrai que ça a été relevé dans les communes, ça a été relevé au niveau de l'Agglo, mais deux précautions valent mieux qu'une. On a eu connu, en 2020, quelques problématiques à ce niveau-là.

I. LANTUEJOL- Je pense qu'effectivement, il faut faire une grosse communication auprès des habitants à l'heure actuelle pour que justement, ils se manifestent à la mairie et qu'ils se fassent connaître et quelles sont leurs demandes par rapport à leur terrain, parce qu'effectivement aujourd'hui on en voit arriver quelques-uns qui ont des terrains agricoles qu'ils veulent basculer en terrain constructible et donc ça va poser des difficultés à un moment ou à un autre et ceux qui ont des terrains constructibles, ceux-là ne bougent pas, alors c'est un peu la difficulté aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT- Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, de passer à la dernière délibération.

Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 38 : URBANISME ET HABITAT / MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE « MAISON DU CANTAL » PORTE PAR LE COMITE INTERPROFESSIONNEL DES FROMAGES
Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

M. LE PRESIDENT- Cette délibération, c'est une délibération que je souhaite présenter parce que nous avons reçu le CIF en Bureau.

Le CIF qui a un projet de construction, de rénovation sur la commune d'Arpajon, d'un corps de ferme qui est aujourd'hui classé bâtiment agricole. Et le CIF, comme vous le savez, s'occupe notamment de l'AOP Cantal. C'est un organisme important puisqu'il gère à la fois les producteurs, les industriels, les agriculteurs qui fournissent le lait pour justement fabriquer du Cantal. Alors le CIF, c'est le Comité Interprofessionnel des Fromages, c'est un syndicat professionnel dont la mission est de promouvoir le produit, le fromage Cantal avec un cahier des charges, des règles très spécifiques, des durées de vieillissement, la communication d'une manière générale sur ce

produit et qui fait face à une érosion de ces ventes qui est un vrai sujet pour l'avenir de notre territoire au sens large parce que ça touche à la fois les agriculteurs mais aussi les industriels et c'est un produit emblématique de notre territoire. Donc dans ce cadre-là, le CIF qui a des revenus conséquents quand même pour la promotion de ce fromage, souhaite avoir un lieu dédié pour à la fois mettre ses installations techniques mais aussi avoir un espace de médiation pour présenter la fabrication et le produit Cantal, mais aussi recevoir des séminaires, avoir un espace de dégustation des fromages, bref, mettre en valeur le produit Cantal, comme certains ont pu visiter à Besançon, la maison du Comté. Il y a des maisons comme ça qui se créent sur des AOP fromagères et c'est souvent une forme de promotion à la fois touristique mais aussi économique et surtout d'identifier très clairement ce produit comme un élément structurant du territoire.

Je rappelle que la production, ça doit être à peu près 1 300 tonnes de Cantal et c'est bien évidemment le nom de notre territoire, donc c'est une particularité qui est très spécifique à notre département.

Le CIF a identifié un local qu'il souhaite racheter, c'est une propriété qui a fait l'objet d'une vente, la SAFER s'est portée acquéreur, et sur ce corps de ferme qui est classé aujourd'hui bâtiment agricole, il voudrait installer une installation touristique qui va nécessiter que le classement change, et qu'on adapte ce classement dans le cadre de la révision générale du PLU, vous avez vu le calendrier, qui devrait intégrer cette démarche. J'avoue que, pour les administrateurs du CIF, c'est une décision délicate à prendre parce que ce ne sont pas des biens très chers, mais une fois qu'ils seront propriétaires, si par hasard ou inadvertance ou malencontreusement, la décision a été prise par Aurillac Agglo de ne pas classer ces bâtiments comme susceptibles d'accueillir des activités touristiques ou économiques, ils se retrouveront avec un bâtiment dont ils ne pourraient rien faire.

Donc ce que nous avons proposé, puisqu'on ne pouvait pas anticiper et faire une révision simplifiée parce que les délais auraient dépassé même la révision générale telle qu'elle est programmée, c'était de prendre une motion. Donc, dans une délibération, où on reconnaît l'intérêt communautaire de cette réalisation et on s'engage, ceux qui seront encore présents après les élections, à appuyer cette demande dans les documents d'urbanisme et notamment dans la révision générale qui va être faite du PLU en intégrant comme une OAP, le projet spécifique du CIF, puisque le corps de ferme va être qualifié, il y a une grange qui est superbe, qui pourra être le lieu d'exposition de la fabrication du fromage avec une démarche scientifique. Il y a d'autres bâtiments qui pourront être classés en bureaux et un autre bâtiment qui pourra être aussi un espace de restauration.

Donc intégrer dans cette motion la volonté forte que nous aurons de défendre pour ceux qui auront le plaisir de pouvoir poursuivre leur activité politique au sein même d'Aurillac Agglo, ce projet dans les négociations qui vont avoir lieu, notamment sur les documents d'urbanisme, dans le cadre de cette révision générale. C'est la motion que je vous propose d'adopter pour soutenir ce projet qui très sincèrement est structurant pour notre territoire, structurant pour notre Agglomération. Cette richesse du Cantal fromage, aujourd'hui, ce n'est pas normal qu'il soit aussi peu valorisé et cette démarche fait qu'il y aura un élément fort de valorisation à la fois touristique mais aussi économique et qui permettra d'avoir une visibilité forte de ce produit avec ses règles spécifiques et permettre qu'on augmente le nombre de tonnages vendus de ce fromage emblématique. Voilà ce que je voulais vous dire. Donc, y a-t-il des questions ou des remarques ?

JF. RODIER- Oui, merci. Sans être trop long, peut-être préciser en plus qu'aujourd'hui, ils mènent leurs missions dans un appartement Avenue des Pupilles, à l'étage, où ils n'ont même pas de place pour mettre un camion et que, au-delà de ça, ils ne demandent pas d'argent. C'est rare de voir arriver des gens à la table en disant, faites-nous juste un petit bout de papier, et nous on s'occupe du reste, pour le moment. Mais il n'empêche que c'est un beau projet pour le territoire et ils ont des finances qui leur permettent de construire ça.

M. LE PRÉSIDENT- Tout à fait, c'est vrai. Par contre, je pense qu'ils viendront quand même pour un soutien financier à l'avenir, mais bon, ce sera une autre histoire. Mais là, ce n'est pas la demande, c'est de voter une motion.

I. LANTUEJOUL- Et en plus, l'emplacement est idéal, entre Aurillac et Arpajon. Vraiment, là, il y a un très bel emplacement, très visible, donc je pense que c'est une bonne chose.

G. PRADAL- Et puis ce n'est pas un bâtiment en tôle, c'est une vieille grange qui est très symbolique par rapport à ce qui va être occupé.

I. LANTUEJOUL- Oui, qui est magnifique.

G. PRADAL- C'est important parce que la tendance des consommations de fromages AOP est à la baisse, et il y a besoin d'une relance, donc moi je crois que c'est très important.

M. LE PRÉSIDENT- Très bien. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je mets cette motion au vote. Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie et nous pourrions communiquer au CIF notre décision et notre engagement pour l'avenir.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 15 janvier 2026

Y a-t-il des questions par rapport aux décisions prises depuis le dernier Conseil ? Non.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des décisions.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

Ce dernier Conseil Communautaire de la mandature, c'est un temps fort. Bonne continuation et puis bonne chance pour ceux qui se présentent aux élections. Merci.

La séance est levée à 21h00.

Le Président,

Pierre MATHONIER



Le Secrétaire de Séance,

Christian POULHES